

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



PROJET : INITIATIVE ZUNTÁMON DU PACTE LUSOPHONE – PHASE I

PAYS : REPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DE SÃO TOMÉ-ET-PRÍNCIPE

RAPPORT D'ÉVALUATION DE PROJET

Septembre 2021

Équipe de préparation	Chef d'équipe	J. NDAO	Chargé du développement de l'entrepreneuriat et des PME en chef	AHHD.0	8381
	Cocheffs d'équipe	J. DE LA PEZA	Chargé de gouvernance et de gestion économique supérieur	ECGF	4497
		M. R. NDIAYE	Chargé d'investissement supérieur	PIFD.1	4366
		E. NABENGE	Économiste conseil	COAO/LIST	6916
	Membres	N. FERREIRA	Chargé de développement des entreprises principal	AHCG.1	4239
		C. LIMA NETO	Assistant aux opérations	LIST	N/A
		P. BAPTISTA	Chargé de programme pays principal	COAO/LIST	6904
		F. MATEUS	Économiste pays supérieur	COAO/LIST	6906
		M. GOMES	Chargé des services consultatifs principal	PINS.1	4423
		L. MIRITI	Chargé de genre en chef	AHGC.1	2358
		G. LIMA	Chargé des opérations supérieur	PERN.1	1739
		A. BILALE	Coordonnateur des acquisitions régional	SNFI.3	8443
		J.B. RAKOTONIRINA	Chargé des acquisitions	SNFI.3	6013
		S. VIEIRA	Spécialiste de gestion financière supérieur	FIFC.4	8449
		N. MUBIMA	Juriste conseil	PGCL.1	5097
E. KAHUBIRE	Chargé des sauvegardes sociales principal	SNSC	8339		
C.ADENIYI	Consultant – changements climatiques et croissance verte	PCEG.2			

	Chefs de division sectoriels	T.J. MUZIRA	AHHD.0	4555
		M. KALIF	PIFD.1	2217
		E. ODIOGO	PAIF	1770
	Chef pays	P. TOIGO	COMZ	1299
	Directeurs sectoriels	M. PHIRI	AHHD	4014
		A. COULIBALY	ECGF	2536
		S. NALLETAMBY	PIFD	2700
		C. ANOHU	PAIF	2153
	Directeur général	L. MOKADDEM	RDGS	7301

Pairs évaluateurs	Économiste financier en chef	MPYISI, E.	AHAI.1	8379
	Chargé d'investissement en chef	KYOKUNDA, G.	PIFD.1	8352
	Chargé d'investissement supérieur	OBIANAGHA. K	PITD.4	4912
	Chargé d'investissement principal	AREA, A.	AFAWA	8478

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



REPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DE SÃO TOMÉ-ET-PRÍNCIPE

INITIATIVE ZUNTÁMON DU PACTE LUSOPHONE – PHASE I

DEPARTEMENTS RDGS/AHHD

Septembre 2021

Document traduit

TABLE DES MATIÈRES

I – ORIENTATION STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION	1
1.1. Alignement du Projet sur la stratégie et les objectifs du pays.....	1
1.2. Justification de l'intervention de la Banque.....	2
1.3. Coordination des interventions des donateurs	4
II – DESCRIPTION DU PROJET	6
2.1. Objectifs et composantes du projet.....	6
2.2. Solutions techniques retenues et autres solutions de rechange étudiées.....	10
2.3. Type de projet.....	11
2.4. Coût et modalités de financement du projet.....	11
2.5. Zone du projet et populations concernées.....	12
2.6. Processus participatif pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du Projet.....	13
2.7. Expérience du Groupe de la Banque et leçons prises en compte dans la conception du projet.....	13
2.8. Indicateurs de performance du projet.....	15
III – FAISABILITÉ DU PROJET	16
3.1. Performance économique et financière.....	16
3.2. Impacts environnementaux et sociaux, changements climatiques et genre	16
IV – MISE EN ŒUVRE	18
4.1. Modalités de mise en œuvre.....	18
4.2. Suivi.....	21
4.3. Gouvernance.....	22
4.4. Durabilité.....	22
4.5. Gestion des risques.....	23
4.6. Production de connaissances.....	23
V – CADRE JURIDIQUE	24
5.1. Instrument juridique.....	24
5.2. Conditions de l'intervention du Fonds.....	24
5.3. Conformité aux politiques de la Banque.....	25
VI – RECOMMANDATION	25

Annexe 1: São Tomé -et- Príncipe – Indicateurs socioéconomiques comparatifs

Annexe 2 : Portefeuille actif de la BAD à São Tomé-et-Príncipe (juin 2021)

Annexe 3 : Matrice des modalités de suivi et évaluation

Annexe 4 : Matrice des risques

Annexe 5 : Carte de la zone du programme

Annexe 6 : Justification de la demande de dérogation à l'exigence de financement de contrepartie

Annexe 7: Note de Conformité Environnementale et Sociale (NOCES)

Equivalences monétaires

(juin 2021)

1 U = 1,43 USD

1 UC = 29,40 STD

1 USD = 20,56 STD

1 EUR = 24,50 STD

1 UC = 1,20 EUR

Exercice financier

1^{er} janvier – 31 décembre

ACRONYMES

AE	Agence d'exécution
AFAP	Agence fiduciaire d'administration des projets
APCI	Agence de promotion du commerce et des investissements
BCSTP	Banque centrale de São Tomé-et-Príncipe
BDS	Services d'appui aux entreprises
BDSP	Prestataire de services d'appui aux entreprises
BISTP	Banque internationale de São Tomé-et-Príncipe
BMO	Organisation professionnelle
CCI	Centre du commerce international
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CRF	Facilité de réponse à la COVID-19
CRSP	Projet d'appui à la réponse aux crises
DSP	Document de stratégie pays
EES	Étude économique et sectorielle
ESO	Organisation de soutien aux entreprises
FAD	Fonds africain de développement
GdSTP	Gouvernement de São Tomé-et-Príncipe
GPN	Avis général de passation des marchés
IDE	Investissement direct étranger
ITC	Centre de Commerce International
JfYA	Emplois pour les jeunes en Afrique
LdC	Ligne de crédit
MFF	Mécanisme de financement flexible
MPME	Micro, petite et moyenne entreprise
OAR	Opération à l'appui des réformes
OIT	Organisation internationale du travail
ONS	Opération non souveraine
OS	Opération souveraine
PALOP	Pays africains dont la langue officielle est le portugais
PIB	Produit intérieur brut
PL	Pacte lusophone
PME	Petite et moyenne entreprise
PMR	Pays membre régional
PNUD	Programme de développement des Nations Unies
PSC	Comité directeur de projet
SD	Stratégie décennale
SEGA	Stratégie pour la gouvernance économique en Afrique
STP	São Tomé-et-Príncipe
UC	Unité de Compte
UGP	Unité de gestion de projet

Renseignements sur le don

Renseignements sur le client

BÉNÉFICIAIRE DU DON : **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DE SÃO TOMÉ-ET-PRÍNCIPE**

AGENCE D'EXÉCUTION : **MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION, DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE BLEUE**

Plan de financement

Source	Montant (millions d'UC)	%	Instrument
Don FAD	7,50	100	Don
Gouvernement	0	0	Sans objet
COÛT TOTAL	7,50	100	

Informations importantes sur le financement

Monnaie du don	UC
Commission d'engagement	Sans objet
Commission de service	Sans objet
Échéance	Sans objet
Différé d'amortissement	Sans objet
TRI, VAN (scénario de base)	5 %
TREI, VAN (scénario de base)	15 %

Calendrier – Principaux jalons (attendus)

Approbation de la note conceptuelle	avril 2021
Évaluation	mai-juin 2021
Approbation	septembre 2021
Entrée en vigueur	décembre 2021
Achèvement	septembre 2025
Clôture	décembre 2025

RESUME DU PROJET

1. Aperçu du projet : Le projet de l'Initiative Zuntámon du Pacte lusophone Phase I (« Zuntámon », l'« Initiative » et/ou le « Projet ») vise à améliorer l'environnement des affaires, les capacités et l'accès des PME aux marchés et au crédit et, par ricochet, leur contribution à l'économie et à la création d'emplois. Évalué à 7,50 millions d'UC et financé entièrement par le FAD, le projet sera axé sur les deux îles de São Tomé et de Príncipe. Il devrait améliorer d'une part l'accès de 60 PME tournées vers la croissance aux marchés et aux contrats à travers la formation technique et la formation en développement d'entreprises et, d'autre part, l'accès au crédit, ce qui entraînera une augmentation moyenne des ventes des entreprises de 10 % à l'horizon 2025. Un mécanisme de financement flexible (MFF) appuyé par le gouvernement dans le cadre de l'Initiative sera mis au point et déployé pour ouvrir aux petites et moyennes entreprises un accès sur mesure au crédit. Il s'agira d'un instrument de financement mixte auquel participeront également des investisseurs de diverses catégories, y compris les institutions de financement du développement et les investisseurs commerciaux et concessionnels. Pour attirer d'autres investisseurs, gagner leur confiance et assurer la durabilité du mécanisme, il est prévu de régler les questions liées au système de justice commerciale fondamentale et à l'environnement des affaires par : i) l'appui à la mise en place et à l'opérationnalisation d'un centre d'arbitrage de litiges commerciaux ; ii) la modernisation du cadre juridique qui s'applique aux litiges commerciaux ; iii) la rationalisation de l'immatriculation des entreprises, de la procédure d'octroi de licences et du régime fiscal des MPME, afin de stimuler la formalisation des entreprises ; et iv) le renforcement de la coordination dans la mise en œuvre des réformes touchant l'environnement des affaires. Le Projet axera ses interventions sur les produits et les services de base tels que le tourisme, auxquels contribuent activement les femmes et les jeunes, ainsi que les produits d'exportation à fort potentiel de croissance comme le cacao, la noix de coco, les produits horticoles et le poisson. L'accent mis sur ces produits et services s'inscrit dans les stratégies de redressement économique post COVID-19 du gouvernement de STP, qui privilégient fortement l'appui aux entreprises affectées et à la dynamisation de la reprise dans des branches d'activité clés comme l'agriculture, la pêche, le tourisme et l'accueil. L'Initiative Zuntámon vise donc à éliminer des goulots d'étranglement spécifiques à certains pays qui entravent la croissance impulsée par le secteur privé, tout en contribuant à la construction d'une économie plus résiliente. Les bénéficiaires finaux sont les PME, en particulier les entreprises dirigées par des femmes et des jeunes (30 % des bénéficiaires cibles, respectivement). D'autres institutions appelées à soutenir les investisseurs et les PME, par exemple l'Agence de promotion du commerce et des investissements (APCI), les associations professionnelles/organisations de soutien aux entreprises (BMO/ESO), les institutions financières et la Banque centrale de São Tomé-et-Príncipe (BCSTP). Le projet comprend quatre composantes, soit 1) Promouvoir un environnement propice pour les PME, les investisseurs et les institutions financières ; 2) Renforcer les PME et les partenaires qui les accompagnent et faciliter les investissements pour stimuler le développement de chaînes de valeur ; 3) Mettre en place des mécanismes de financement pour fournir aux PME un accès de qualité et abordable au crédit ; et 4) Gestion de projet. L'Initiative sera mise en œuvre sur quatre ans (2022-2025), et des ressources additionnelles à hauteur de 30 millions d'USD seront mobilisées à la Phase II auprès de diverses sources, y compris le guichet des opérations non souveraines (ONS) de la Banque.

2. Évaluation des besoins : São Tomé-et-Príncipe (STP) est un petit État insulaire confronté à plusieurs défis. Son économie est caractérisée par une base étroite de production tenant à l'insuffisance des ressources et des capacités et à un accès limité aux marchés à l'intérieur, qui ne permettent pas de répondre à la demande provenant de la population et des secteurs du tourisme et de l'accueil, au niveau régional et international. Le secteur privé du pays est encore assez embryonnaire et compte environ 9 602 micro, petites et moyennes entreprises (MPME) ayant un accès limité au crédit et aux services de

soutien, dans un contexte de risque élevé associé au taux élevé de prêts bancaires non productifs, qui s'établissait à 29,6 % en décembre 2020, ce qui ébranle davantage la confiance déjà faible des prêteurs et des investisseurs. Historiquement, les efforts du gouvernement visant à soutenir le secteur privé n'ont pas été accompagnés par un volume équivalent d'investissements provenant de l'extérieur. La pandémie de COVID-19 a frappé de plein fouet l'économie du pays, avec des répercussions directes sur la croissance économique, l'emploi, la dette, les entreprises et les chaînes de valeur. La croissance réelle du PIB du pays a été de 3 % en 2020, contrairement à ce qui avait été prévu auparavant, en grande partie à la faveur de l'afflux de ressources extérieures qui ont étayé les dépenses publiques consacrées à la lutte contre l'impact de la pandémie. Par ailleurs, l'inflation a atteint un pic de 10 % à cause de la pandémie et a baissé pour s'établir à 9,4 % en fin d'année, du fait surtout des contraintes structurelles dans le secteur primaire, en particulier l'offre de légumes et de poissons. On s'attend toutefois à ce que la croissance baisse en 2021 pour s'établir à 2%, à cause surtout des flux touristiques retardés attribuables au maintien des restrictions de voyage et à la baisse des flux de ressources extérieures. La plupart des entreprises informelles à São Tomé-et-Príncipe appartiennent à des femmes (environ 55,8 %) et à des jeunes. Au plan national, on estime que les jeunes de moins de 35 ans représentent 70 % de la population et 60 % de l'ensemble de la main-d'œuvre sans emploi, qui était de 13,9 % en 2020. Les entreprises dirigées par des femmes et des jeunes dans les secteurs informel et structuré de l'économie ont été les plus touchées par les chocs liés à la pandémie de la COVID-19. La nature informelle de ces entreprises est liée à la lourdeur des processus d'immatriculation des entreprises et au manque d'incitatifs clairs. L'accès au crédit est un véritable défi qui tient au fait que la majorité des femmes et des jeunes ne disposent pas d'actifs qu'ils peuvent donner en garantie, par exemple la terre. De plus, il est fort probable que les femmes et les jeunes vivent à l'écart des services bancaires, et ne disposent donc pas de comptes bancaires actifs dont les mouvements peuvent témoigner de la capacité de faire face aux obligations liées au service de la dette.

3. Valeur ajoutée de la Banque : L'Initiative Zuntámon s'appuie sur la mise en œuvre de certains domaines d'action des études économiques et sectorielles (EES) menées avec le soutien du gouvernement de STP pour le développement du secteur privé et la création d'emplois, en l'occurrence la Stratégie de développement du secteur privé 2018-2024, l'Étude diagnostique sur la création d'emplois et le renforcement des capacités et la Stratégie de création d'emplois pour les jeunes et de renforcement des capacités humaines « e-jovem 2022 ». La mise en œuvre de l'Initiative Zuntámon mettra à profit la ligne de crédit existante de 3 millions d'USD appuyée par le gouvernement pour accompagner les entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19. Il s'agit d'une facilité de financement d'urgence hébergée par la Banque centrale de STP et mise en place en 2020 dans le cadre de l'appui budgétaire de 7,5 millions d'UC octroyé par la Banque à travers la Facilité de réponse rapide à la COVID-19. De plus, l'Initiative viendra s'ajouter à l'appui fourni actuellement par la Banque au gouvernement de STP pour la transformation de l'économie, et s'appuiera sur l'expérience de l'institution en matière de facilitation de l'accès des PME au crédit et aux marchés. Le Projet, qui est axé sur la création d'un environnement favorable pour les PME et les investisseurs dans le pays, contribuera à i) aider le secteur public et le secteur financier à accompagner plus efficacement le secteur privé du pays ; ii) établir les structures de gouvernance et opérationnelles pour améliorer l'environnement des affaires à STP ; iii) renforcer les capacités des PME pour leur permettre de prendre de l'expansion et améliorer leur état de préparation pour le crédit, y compris les PME dirigées par des femmes et par des jeunes ; iv) améliorer l'efficacité des chaînes de valeur clés et remédier aux contraintes au plan de la qualité ; et v) mettre en place des mécanismes et des instruments de financement pour fournir aux PME un accès de qualité et abordable au crédit. L'Initiative s'appuie également sur l'expérience et le succès de la Banque dans la conception et la mise en œuvre d'initiatives visant les PME dans des pays donnés qui fournissent un appui aux organisations de soutien aux entreprises (ESO) et aux associations professionnelles (BMO) et facilitent l'accès au crédit, tels que

Souk At-tanmia et ANAVA (Tunisie), ENABLE Youth (par exemple au Soudan et en Côte d'Ivoire), Innov Invest (Maroc), le Fonds rwandais pour l'innovation (Rwanda), MSME Business Linkage Program (Ghana), l'appui aux MPME de l'économie bleue (Seychelles), le Projet d'appui et de valorisation des initiatives entrepreneuriales des femmes et des jeunes - PAVIE I (Sénégal), et le Mécanisme de participation industrielle des PME (Madagascar).

4. Gestion des connaissances : L'approche multidisciplinaire adoptée dans la conception du Projet intègre l'amélioration de l'environnement des affaires pour les PME, les investisseurs et les institutions financières, sans oublier la fourniture d'un appui sur mesure de qualité pour renforcer les capacités pour améliorer la croissance et l'accès des PME aux marchés et au crédit. Cette approche holistique s'appuie sur les projets de la Banque qui ont porté leurs fruits dans l'accompagnement du développement du secteur privé et permet à l'institution de renforcer ses connaissances et son expérience en matière de développement du secteur privé à travers les PME dans tous les États insulaires. Les évaluations juridiques et commerciales dans le cadre de la conception du mécanisme de financement flexible (MFF) seront bénéfiques non seulement pour le Projet, mais également pour les interventions d'autres partenaires de développement, étant donné qu'elles sont également axées sur l'appui au développement du secteur privé impulsé par les PME. La conception jumelant une opération souveraine à une opération non souveraine sera une source d'enseignements et de bonnes pratiques, lesquelles alimenteront la formulation d'opérations similaires d'appui aux PME.

Cadre des résultats

Cadre des résultats					
A RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET					
DESIGNATION ET CODE SAP DU PROJET : INITIATIVE ZUNTÁMON DU PACTE LUSOPHONE – PHASE I P-ST-H00-003			PAYS/RÉGION : SÃO TOMÉ-ET-PRÍNCIPE/RDGS		
OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET : Améliorer l'environnement des affaires, les capacités et l'accès des PME aux marchés et au crédit et, partant, leur contribution à l'économie et à la création d'emplois.					
INDICATEUR (S) D'ALIGNEMENT : 1) Effet sur les MPME (chiffre d'affaires découlant des investissements) ; 2) Propriétaires-exploitants et MPME bénéficiant de services financiers ; et 3) Emplois directs					
B MATRICE DES RÉSULTATS					
CHAÎNE ET INDICATEURS DE RÉSULTATS	INDICATEUR CMR/ADOA	UNITÉ DE MESURE	RÉFÉRENCE (date)	CIBLE À L'ACHÈVEMENT (date)	MOYENS DE VÉRIFICATION
RÉSULTAT 1 : Environnement des affaires amélioré pour les PME, les investisseurs et les institutions financières					
INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.1 : Temps pris pour le règlement de litiges commerciaux	<input type="checkbox"/>	Jours	1 185 (2020)	600 (2025)	Rapport Doing Business de la Banque mondiale
INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.2 : Score à l'indicateur Qualité du processus judiciaire	<input type="checkbox"/>	Score	4,5 (2020)	7 (2025)	Rapport Doing Business de la Banque mondiale
INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.3 : Entreprises immatriculées	<input type="checkbox"/>	Nombre	3 631 (2020)	4 500 (2024)	MPFEA/INE data
INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.4 : Temps moyen consacré au paiement des taxes commerciales	<input type="checkbox"/>	Heures par année	424 (2020)	250 (2025)	Rapport Doing Business de la Banque mondiale
INDICATEUR DE RÉSULTAT 2 : Contribution accrue des PME à l'économie, y compris celles qui appartiennent à des jeunes et à des femmes					
INDICATEUR DE RÉSULTAT 2.1: Part des marchés sous-traités par de grandes entreprises aux PME locales, y compris les PME appartenant à des jeunes et les PME appartenant à des femmes	<input type="checkbox"/>	Pourcentage	25 % (2020)	35% (2025), dont 20 % sont des PME appartenant à des jeunes et 30 % sont des PME appartenant à des femmes	Rapports de l'APCI Rapports d'état d'avancement des projets Données provenant des grandes entreprises des chaînes de valeur partenaires
INDICATEUR DE RÉSULTAT 2.2 : Augmentation moyenne des ventes des PME à l'horizon 2025	X	Dobra/Pourcentage	500 000 dobras	Augmentation des ventes de 10 % (2025)	Rapports de l'APCI Rapports d'état d'avancement des projets Sondage des PME
PRODUIT 1 : Mesures visant à améliorer l'environnement des affaires pour les PME, les investisseurs et les institutions financières mises en place					
INDICATEUR DE PRODUIT 1.1 : Litiges réglés par le centre d'arbitrage	<input type="checkbox"/>	Nombre	0 (2021)	10 (2025)	Rapports d'état d'avancement des projets
INDICATEUR DE PRODUIT 1.2 : Projets de loi et de règlement sur les questions commerciales mis à jour (code	<input type="checkbox"/>	Nombre	0 (2021)	3 (2023)	Rapports d'état d'avancement des projets

commercial, code de procédure civile, régime d'insolvabilité) disponibles					
INDICATEUR DE PRODUIT 1.3 : Stratégie et plan d'action pour la formalisation des MPME rédigés	<input type="checkbox"/>	Nombre	0 (2021)	1 (2023)	Rapports d'état d'avancement des projets
INDICATEUR DE PRODUIT 1.4 : Système simplifié et numérisé de déclaration fiscale et d'immatriculation des MPME mis en place	<input type="checkbox"/>	Nombre	0 (2021)	1 (2024)	Rapports d'état d'avancement des projets Office du revenu
INDICATEUR DE PRODUIT 1.5 : Réunions des représentants du gouvernement et des partenaires de développement sur l'entrepreneuriat, le secteur financier et l'environnement des affaires	<input type="checkbox"/>	Nombre par année	0 (2021)	4 (2023)	Rapports d'état d'avancement des projets
II PRODUIT 2 : Appui au renforcement des capacités commerciales et techniques fourni aux PME et obstacles qui entravent l'action des partenaires qui accompagnent les PME et les chaînes de valeur éliminés					
INDICATEUR DE PRODUIT 2.1 : Nouveaux modèles consultatifs utilisés pour chaque transaction traitée par l'APCI	<input type="checkbox"/>	Nombre	0 (2021)	Au moins un par transaction (2025)	Rapports d'état d'avancement des projets
INDICATEUR DE PRODUIT 2.2 : Associations commerciales formées	<input type="checkbox"/>	Nombre	0 (2021)	3 (2022), y compris 1 association de jeunes et 1 association de femmes	Rapports d'état d'avancement des projets
INDICATEUR DE PRODUIT 2.3 : PME formées sur des pratiques commerciales et techniques améliorées, dont 30 % sont des entreprises dirigées par des femmes et 30 % sont des entreprises dirigées par des jeunes	<input type="checkbox"/>	Nombre	0 (2021)	60 (2025)	Rapports de l'APCI Rapport de formation des ESO et des fournisseurs de BDS partenaires
INDICATEUR DE PRODUIT 2.3 : Système de stockage pour les exportations avec chaîne du froid acheté pour l'aéroport	<input type="checkbox"/>	Nombre	0 (2021)	1 (2023)	Rapports d'état d'avancement des projets Office des aéroports
III PRODUIT 3: Structures pour faciliter l'accès des PME au crédit mises en place					
INDICATEUR DE PRODUIT 3.1 : Mécanisme de financement flexible conçu, intégrant les changements climatiques	<input type="checkbox"/>	Nombre	0 (2021)	1 (2022)	Non-opposition de la part de l'agence d'exécution
INDICATEUR DE PRODUIT 3.2 : Protocoles d'accord signés avec le gestionnaire du fonds	<input type="checkbox"/>	Nombre	0 (2021)	1 (2022)	Non-opposition de la part de l'agence d'exécution
INDICATEUR DE PRODUIT 3.3. Financement d'ancrage octroyé par le gouvernement de STP pour le démarrage du mécanisme de financement flexible	<input type="checkbox"/>	Montant (USD)	0 (2021)	USD 3 million (2022)	Non-opposition de la part de l'agence d'exécution
INDICATEUR DE PRODUIT 3.3. Institutions financières formées	<input type="checkbox"/>	Nombre	0 (2021)	2 (2023)	Rapports d'état d'avancement des projets

CALENDRIER/PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET¹

Année	2021		2022				2023				2024				2025			
Trimestre	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
ACTIVITÉS INITIALES																		
Demande d'autorisation d'acquisition par anticipation																		
Négociation et approbation du don																		
Signature de l'accord de don																		
Publication de l'avis général de passation des marchés																		
Lancement du projet																		
PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE POUR LES PME, LES INVESTISSEURS ET LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES																		
Modernisation du cadre juridique (code du commerce, code de procédure civile et régime d'insolvabilité)																		
Numérisation du secteur de la justice, avec accent spécial sur le règlement des litiges commerciaux																		
Formulation des mesures incitatives pour la formalisation des MPME																		
Sensibilisation sur la formalisation des MPME																		
Simplification et numérisation des déclarations fiscales et de la procédure d'immatriculation des MPME																		
Création du groupe de travail du gouvernement et des partenaires de développement sur l'entrepreneuriat, le secteur financier et l'environnement des affaires																		
RENFORCER LES PME ET LES PARTENAIRES QUI ACCOMPAGNENT LES PME ET FACILITER L'INVESTISSEMENT POUR ÉLIMINER LES OBSTACLES QUI ENTRAVENT LE DÉVELOPPEMENT DES CHAÎNES DE VALEUR																		
Plan stratégique et de mobilisation des parties prenantes de l'APCI et élaboration de modèles pertinents																		
Renforcement des capacités et formation du personnel pour améliorer la capacité administrative et institutionnelle de l'APCI																		
Élaboration du code de gouvernance institutionnelle transversal pour STP pour améliorer la responsabilité et la transparence : Code de conduite pour les institutions clés, y compris les institutions du secteur privé (APCI, CIAT, etc.) et les institutions financières																		
Assistance technique pour le renforcement du marketing des investissements, la recherche et le ciblage d'investisseurs, la facilitation de marché et la promotion des exportations, la facilitation des investissements, les services aux investisseurs et les services postinvestissement																		
Services consultatifs techniques pour renforcer l'équipe de l'APCI																		
Évaluation des besoins de formation en BDS et élaboration d'un programme de formation technique amélioré en BDS																		
Recrutement d'un consultant pour les activités de renforcement des capacités et de formations aux associations professionnelles féminines																		
Formation des formateurs pour les prestataires de BDS																		
Cadre de sélection des PME mis au point																		
Formation des PME sur les BDS fournie par les prestataires de BDS																		
Formation technique des PME																		
Appui consultatif aux PME																		
CRÉER DES MÉCANISMES ET DES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT POUR DONNER AUX PME UN ACCES DE QUALITÉ ET ABORDABLE AU CRÉDIT																		
Réalisation d'évaluations juridiques et commerciales																		
Élaboration d'un mécanisme de financement flexible																		
Intégration du gestionnaire du fonds responsable du mécanisme de financement flexible																		
Capitalisation du mécanisme de financement flexible																		
Phase II : Levée de fonds																		
GESTION DU PROJET ET COORDINATION																		
Recrutement du personnel de l'UGP																		
Rapports d'étape trimestriels																		
Plans de travail et budgets annuels																		
Audits financiers annuels																		
Revue à mi-parcours																		
Rapport d'achèvement (1 ^{er} trimestre – 2026)																		

¹ Il s'agit d'un programme général de mise en œuvre. Un programme annuel détaillé sera élaboré avant le début de chaque année du projet.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DU GROUPE DE LA BAD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UN PROJET DE DON POUR LE FINANCEMENT DE L'INITIATIVE DU PACTE LUSOPHONE ZUNTÁMON – PHASE I

La Direction soumet le rapport et recommandation ci-après concernant un projet de don du Fonds africain de développement de 7,50 millions d'UC pour financer la Phase I de l'Initiative Zuntámon du Pacte lusophone.

I. ORIENTATION STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1. Alignement du Projet sur la stratégie et les objectifs du pays

1.1.1 L'Initiative Zuntámon du Pacte lusophone – Phase I (Zuntámon, l'Initiative, et/ou le Project) est en phase avec la Vision 2030 de São Tomé-et-Príncipe, qui vise à promouvoir la cohésion sociale, la stabilité macroéconomique, la résilience face aux effets des changements climatiques et l'amélioration de la gouvernance, aux fins d'une croissance économique inclusive et durable impulsée par le secteur privé. Elle cadre également avec la stratégie de développement du secteur privé du pays pour 2015-2024, en particulier : i) l'adoption de cadres juridiques, réglementaires et institutionnels appropriés pour un secteur privé dynamique ; ii) le développement d'infrastructures qui favorisent l'expansion des activités économiques ; iii) l'augmentation de la productivité des intrants ; iv) une structure des entreprises unifiée ; et v) l'accès à des marchés dynamiques. À travers le Plan national stratégique de développement (2020-2024), le gouvernement entend améliorer l'environnement des affaires et promouvoir la mise en œuvre d'un programme élargi de promotion de l'investissement direct étranger ; approfondir et accélérer le processus permanent d'élaboration de politiques améliorées pour créer un environnement favorable aux affaires et pour attirer des investissements, selon les pratiques modèles appliquées au plan international ; et prendre en compte le rôle pertinent que le secteur privé joue dans le processus de développement du pays. Par ailleurs, le projet cadre parfaitement avec la vision du gouvernement qui consiste à faire émerger un secteur privé compétitif aux fins de croissance économique durable et de création d'emplois en contribuant à la création d'un environnement favorable, en mobilisant des ressources de financement, en fournissant des instruments d'atténuation des risques et l'assistance technique et en facilitant l'accès aux marchés.

1.1.2 Le Projet est en phase avec le Document de stratégie pays pour São Tomé-et-Príncipe (DSP 2018-2022), en particulier le pilier I, qui cible l'amélioration de l'environnement des affaires pour favoriser la transformation et la création d'emplois impulsées par le secteur privé, avec un accent particulier sur l'agriculture et l'agro-industrie, l'économie bleue et le tourisme. Le gouvernement de São Tomé-et-Príncipe estime que l'Initiative Zuntámon est un projet vital parmi ses stratégies de redressement économique post COVID-19, qui sont surtout axées sur l'accompagnement des entreprises affectées et sur la dynamisation du redressement dans des branches clés comme l'agriculture, la pêche, le tourisme et l'accueil. L'Initiative représente un programme important de renforcement de la résilience à l'appui de la reprise post-crise du pays.

1.1.3 L'Initiative appuiera également la réalisation des contributions déterminées au plan national (CDN, 2021) qui ont été actualisées, et répondra à la demande, faite par le gouvernement, d'un accompagnement sous forme de mécanismes de marché attentifs à l'environnement, contribuant à un développement durable et comportant des mesures vigoureuses incitant à exploiter le potentiel du secteur privé. Elle contribuera également à la réalisation par STP des objectifs de développement durables, en particulier l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique) et l'ODD 5 (Égalité entre les sexes).

1.2. Justification de l'intervention de la Banque

1.2.1 São Tomé-et-Príncipe (STP) est un petit État insulaire qui se heurte à plusieurs obstacles. Son économie est caractérisée par une base de production étriquée à cause de ressources et de capacités limitées. Elle a accusé d'importants revers ces dernières années sous l'effet de la baisse des flux de ressources provenant de l'extérieur, de pénuries d'électricité et de régimes climatiques défavorables. De plus, le secteur privé du pays commence à peine à se développer et compte 9 602 MPME, dont 90 % sont, selon les estimations, des micro, petites et moyennes entreprises – en grande partie informelles – avec un accès limité au crédit, aux marchés et aux services d'appui aux entreprises. En outre, le risque élevé associé au taux élevé des prêts bancaires non productifs, qui s'établissait à 29,6 % en décembre 2020, ébranle davantage la confiance déjà faible des prêteurs et des investisseurs. Par ailleurs, on estime que l'ensemble des concours de source intérieure octroyés au secteur privé s'établissait à 19,8 % du PIB en 2020, soit une forte baisse par rapport au taux de 27 % enregistré en 2016, mais un chiffre toutefois supérieur au taux moyen de 17,3 % pour l'Afrique subsaharienne. Historiquement, les efforts faits par le gouvernement pour appuyer le secteur privé n'ont pas été accompagnés par un volume équivalent d'investissements de source extérieure.

1.2.2 La pandémie de COVID-19 a frappé de plein fouet l'économie de STP et a influé directement sur la croissance, l'emploi, la dette, les entreprises et les chaînes de valeur. Le PIB en termes réels n'a certes pas baissé en 2020 comme prévu, à la faveur d'importantes ressources de financement octroyées au pays par les partenaires de développement, mais on s'attend à ce que la persistance de l'impact de la pandémie sur le secteur touristique et le recul du financement d'origine extérieure nuisent gravement à la croissance en 2021. L'atonie de la demande globale tenant à la pandémie a eu un impact défavorable sur les hôtels et les restaurants, les transports, la construction et le secteur manufacturier, et les exportations de cacao ont été perturbées par les fermetures généralisées de frontières au plan international.

1.2.3 En 2020, le nombre d'entreprises formelles à STP s'établissait à 3 631, dont environ 76,2 % étaient dirigés par des hommes. En revanche, la plupart des entreprises informelles appartiennent à des femmes (environ 55,8 %) et à des jeunes. Au niveau national, on estime que les jeunes de moins de 35 ans représentent plus de 70 % de la population, dont 60 % sont sans emploi. Les entreprises dirigées par des femmes et par des jeunes dans les secteurs informel et formel ont été les plus durement touchées par des chocs liés à la pandémie de COVID-19. La nature informelle des entreprises dirigées par des femmes et par des jeunes est attribuable à la lourdeur des processus d'immatriculation des entreprises et à l'absence d'incitatifs clairs pour la formalisation, en particulier pour les micro, petites et moyennes entreprises. L'accès au crédit est un des obstacles les plus importants auxquels se heurtent ces entreprises, et cela s'explique à la fois par l'informalité et par le fait que la plupart des femmes et des jeunes ne disposent pas d'actifs à donner en garantie, comme la terre. De plus, il est fort probable que les femmes et les jeunes vivent à l'écart des services bancaires, et ne disposent donc pas de comptes bancaires actifs dont les mouvements peuvent témoigner de la capacité de faire face aux obligations liées au service de leurs dettes. En outre, l'insuffisance de capacités et l'absence de relations inter-entreprises limitent la compétitivité des PME et leur marge d'expansion dans les grandes chaînes de valeur. Le gouvernement de São Tomé-et-Príncipe estime que l'Initiative Zuntámon est un maillon crucial de ses stratégies de redressement économique post COVID-19, qui sont surtout axées sur l'accompagnement des entreprises affectées et sur la dynamisation du redressement dans des branches clés comme l'agriculture, la pêche, le tourisme et l'accueil. L'Initiative représente donc un programme important de renforcement de la résilience à l'appui de la reprise post-crise du pays. En appuyant les PME, les entreprises bénéficiaires de l'investissement bénéficieront de services de renforcement des capacités, de services consultatifs sur mesure et de capitaux patients à travers les prises de participation du mécanisme

de financement flexible. La capacité institutionnelle de l'Agence de promotion du commerce et des investissements (APCI) sera également renforcée, pour lui permettre de contribuer à l'accompagnement des PME, à la promotion des exportations et à l'appui des investisseurs. Dès le démarrage de la première phase et de la deuxième phase de l'Initiative Zuntámon, les sociétés bénéficiaires deviendront plus rentables, ce qui se traduira par une hausse de l'emploi et des recettes fiscales pour le gouvernement central et les administrations territoriales, l'amélioration des revenus des ménages et le recul de la fragilité. La Phase I sera axée sur le renforcement des capacités des acteurs clés de l'écosystème et des PME et mettra en place les structures nécessaires pour le financement des entreprises à la Phase II.

1.2.4 Une autre importante contrainte réelle qui entrave l'accès des MPME au crédit, ainsi que l'essor du secteur privé plus généralement, est le manque de confiance dans les institutions clés chargées de l'exécution des contrats, ce qui renforce les perceptions de risque et décourage les investissements. Le rapport Doing Business de 2020 classe STP au 185^e rang à l'indicateur *Exécution de contrats*, soit en-deçà de la moyenne pour l'Afrique subsaharienne, qui est 126. Un bon exemple à cet égard est le système de justice civile, qui règle les litiges commerciaux. Non seulement ce système prend beaucoup de temps pour examiner les cas soumis, mais il n'est pas en mesure de faire appliquer ses décisions de manière efficace. De fait, on estime qu'il faut en moyenne plus de 3 ans pour régler de simples litiges commerciaux devant les tribunaux, et les décisions arrivent soit trop tard pour qu'elles puissent être effectivement appliquées soit elles ne sont tout simplement pas appliquées. De plus, le cadre juridique qui régit les affaires commerciales (c'est-à-dire le code du commerce et le code de procédure civile), est démodé et archaïque et ne fournit ni la structure ni les mécanismes garantissant la sécurité juridique aux entreprises actives dans l'économie d'aujourd'hui. Ces contraintes dissuadent les prêteurs commerciaux et d'autres investisseurs d'octroyer des ressources dont a désespérément besoin le secteur privé, compte tenu du manque de sécurité juridique et des difficultés associées au recouvrement des actifs à la suite d'une défaillance ou de la résolution de litiges. Ainsi, le crédit aux entreprises, et en particulier aux MPME, est non seulement extrêmement onéreux, mais dans la plupart des cas rationné au point d'être indisponible. Il est donc impérieux de résoudre cette question pour libérer le potentiel des MPME du pays, et cela passera par le renforcement de l'efficacité et de l'efficacé des mécanismes de règlement des litiges commerciaux et la mise en place d'un cadre juridique qui garantit la sécurité et la confiance de toutes les parties prenantes du secteur privé.

1.2.5 La réduction du flux des ressources extérieures à destination du pays au cours des dernières années et pendant la pandémie n'a laissé guère de marge de manœuvre au gouvernement pour s'attaquer aux principaux obstacles qui entravent le développement du secteur privé, y compris les infrastructures financières. Le projet proposé vise ainsi à stimuler l'afflux de capitaux extérieurs (et patients) de divers investisseurs, par opposition au financement extérieur traditionnel sous la forme de dons, qui sont limités. Certaines initiatives prises par le gouvernement au cours des cinq dernières années ont été la mise en place de la facilité de partage des risques financée par la SFI avec Banco Internacional de São Tomé e Príncipe (BISTP), la plus importante et la plus vieille banque commerciale de STP sous contrôle majoritaire de l'État. La Banque a également appuyé l'initiative du gouvernement visant à élaborer une stratégie de développement du secteur privé (2015-2024) et assuré la formation préalable à la création d'un centre de médiation et d'arbitrage.

1.2.6 Le projet proposé cadre parfaitement avec la Stratégie décennale (SD) de la Banque, en particulier avec ses domaines prioritaires (développement du secteur privé et promotion de la croissance inclusive) en offrant un appui aux femmes et aux jeunes ; avec la Stratégie de gestion du capital humain pour l'Afrique (2014-2018, prorogée jusqu'en 2021), qui s'attaque au chômage et au sous-emploi des jeunes et des femmes en ciblant la faible productivité prédominante dans le secteur informel, qui emploie beaucoup de jeunes et de femmes. L'Initiative Zuntámon est également en phase avec la Politique et

stratégie d'industrialisation et de développement du secteur privé et du secteur financier (2013–2022), dans la mesure où elle accompagne les entreprises locales dans des secteurs essentiels de l'économie comme l'agriculture, l'accueil, les TIC, la transformation, l'énergie de sources renouvelables et le tourisme. Les secteurs cibles sont en phase avec les priorités des High 5 de la Banque, notamment *Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie, Nourrir l'Afrique, Industrialiser l'Afrique* et *Améliorer la qualité de vie des populations africaines*. De même, l'initiative proposée cadre avec le sous-pilier 2.1 de la Stratégie de la Banque relative à la gouvernance économique en Afrique (SEGA) pour 2021-2025, qui vise à promouvoir la compétitivité, l'investissement et l'amélioration du climat des affaires, en appuyant i) les initiatives visant à améliorer l'accès du secteur privé au crédit et l'inclusion financière ; ii) la simplification des règlements, des processus et des procédures pour faire des affaires ; et iii) l'égalité hommes-femmes pour le développement des compétences des MPME, la création d'emplois et l'entrepreneuriat. L'Initiative contribuera à la création d'emplois, y compris pour les entreprises appartenant à des femmes et à des jeunes, ce qui cadre ainsi avec la Stratégie de la Banque relative au genre 2021–2025 et à la Stratégie *Jobs for Youth in Africa* 2016–2025.

1.2.7 Le projet proposé s'inscrit dans les initiatives de collaboration du Pacte lusophone qui visent à éliminer les obstacles spécifiques qui entravent le développement du secteur privé dans les pays lusophones en Afrique (PALOP) à travers des concepts innovants tels que les « véhicules de financement du Pacte lusophone » (« fonds du Pacte »). Le Projet cadre directement avec les objectifs du Pacte lusophone en fournissant des solutions sur mesure pour la promotion du développement inclusif et durable du secteur privé. Il cadre également avec les piliers du Pacte à travers i) la mise en œuvre d'instruments de réduction des risques, pour attirer l'investissement privé ; ii) la mobilisation de capitaux, pour soutenir les projets porteurs de transformation à travers les instruments de rehaussement de crédit ; et iii) l'assistance technique guidée par la demande, pour constituer une réserve de projets bancables et créer des environnements favorables aux affaires. Financée par le FAD, l'Initiative Zuntámon est en phase avec les piliers du cadre stratégique du FAD-15, plus précisément le pilier II, qui concerne le « renforcement des capacités humaines, institutionnelles et de la gouvernance aux fins de création accrue d'emplois décentés et de croissance inclusive » et la promotion d'opportunités pour les jeunes en Afrique.

1.2.8 Compte tenu de la taille limitée du marché de STP, les activités de l'Initiative portent sur l'amélioration de l'accès du pays aux marchés régionaux, ce qui cadre avec le pilier II du DSIR pour l'Afrique australe 2021 – 2026, qui donne la priorité à l'industrialisation et à l'intégration des marchés à travers le renforcement des capacités du secteur privé, en particulier les capacités des MPME.

1.2.9 L'Initiative Zuntámon complète également le portefeuille existant et l'expérience de la Banque dans des projets similaires tels que Souk At-tanmia et ANAVA (Tunisie), ENABLE Youth (par exemple au Soudan et en Côte d'Ivoire), Innov Invest (Maroc), le Fonds rwandais pour l'innovation (Rwanda), MSME Business Linkage Program (Ghana), l'appui aux MPME de l'économie bleue (Seychelles), le Projet d'appui et de valorisation des initiatives entrepreneuriales des femmes et des jeunes - PAVIE I (Sénégal), et le Mécanisme de participation industrielle des PME (Madagascar).

1.3. Coordination des interventions des donateurs

1.3.1 La coordination des interventions des partenaires de développement à STP relève du Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés. Des réunions trimestrielles, présidées par un représentant du gouvernement ou le représentant résident de l'ONU, sont organisées avec la participation des représentants du gouvernement et des partenaires de développement pour coordonner la mise en œuvre des programmes respectifs et la constitution de la réserve de projets pour le développement dans le pays.

1.3.2 Les activités en cours des partenaires de développement dans le pays à l'appui du développement des PME, de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois, englobent les initiatives de l'OIT pour le renforcement des capacités et l'entrepreneuriat, le programme d'incubation d'entreprises *Emprende Jovem* du PNUD, ainsi que le soutien global à la création de jeunes pousses et à l'expansion d'entreprises existantes et aux chaînes de valeur d'exportation. Par ailleurs, la création d'un environnement favorable est appuyée par le projet en cours de modernisation du système de justice commerciale du PNUD et l'appui de la Banque mondiale à la mise en œuvre, en cours, de la feuille de route de *Doing Business* et au Plan de mise en œuvre du développement du secteur privé qui prévoit la modernisation du registre de crédit existant et du cadre juridique applicable à un registre centralisé des sûretés comprenant des actifs mobiliers. À travers sa collaboration avec le PNUD, l'Initiative vise à la fois à compléter les activités des partenaires de développement en cours et à promouvoir le développement d'un secteur privé plus inclusif et plus solide. Elle entend en outre s'inspirer des leçons tirées de la mise en œuvre de projets antérieurs axés sur le développement du secteur privé, par exemple le mécanisme de partage des risques de 3 millions d'USD avec la Banque internationale de São Tomé-et-Príncipe (BISTP) financé par la SFI.

1.3.3 Des réunions sont tenues régulièrement avec les partenaires de développement actifs dans les domaines de la gestion des finances publiques, de l'agriculture et de l'énergie, pour lesquels des groupes de travail sectoriels ont été créés avec la participation du gouvernement et les partenaires de développement. Les efforts visant à mettre en place des groupes de travail des donateurs se poursuivent. Le PNUD, l'Union européenne, la Banque mondiale et le FMI ont manifesté leur intérêt pour la mise en œuvre de programmes conjoints avec la Banque. Le cofinancement du Projet d'infrastructure du système des paiements et d'inclusion financière avec la Banque mondiale et du Programme de transition énergétique et d'appui institutionnel (ETISP) avec le PNUD sont de bons exemples de tels partenariats. De plus, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, la Banque a étroitement coordonné son opération d'appui budgétaire pour la riposte à la pandémie avec la Banque mondiale, l'ONU et le FMI.

1.3.4 Toutefois, les discussions qui ont eu lieu avec les partenaires de développement au cours des missions de préparation et d'évaluation concernant l'Initiative Zuntámon ont souligné la nécessité de créer un groupe de travail axé sur le secteur privé/MPME. Ainsi, la création d'un groupe de coordination réunissant le gouvernement et les partenaires de développement sur l'entrepreneuriat, les réformes du secteur financier/accès au crédit et l'amélioration de l'environnement des affaires sera prévue dans le cadre du projet. L'Initiative Zuntámon s'appuiera sur les travaux et discussions des divers groupes de travail pour veiller à ce que son approche en matière d'appui aux PME et au secteur privé soit complémentaire à celle des partenaires de développement, pour tirer parti des retours d'information, éviter le double-emploi et exploiter d'importantes synergies éventuelles. Comme le projet vise à renforcer l'impact positif des interventions passées et la dynamique des projets des partenaires en cours d'exécution, il s'associera au PNUD pour la mise en œuvre des activités clés prévues à la Composante 1.

II – DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Objectifs et composantes du projet

2.1.1 Le présent projet vise à améliorer l'environnement des affaires, les capacités et l'accès des PME aux marchés et au crédit et, partant, leur contribution à l'économie et à la création d'emplois. Les objectifs spécifiques sont :

- i.** Renforcer les capacités institutionnelles et administratives de façon à répondre plus efficacement aux besoins du secteur privé de STP et à attirer les investissements étrangers ;
- ii.** Mettre en place les structures pour la gouvernance et les opérations qui concourent à l'amélioration de l'environnement des affaires à STP ;
- iii.** Renforcer les capacités des PME, y compris les PME dirigées par les femmes et les jeunes, à accroître leurs activités et à améliorer leur état de préparation au crédit ;
- iv.** Stimuler l'efficacité des chaînes de valeur essentielles et éliminer les contraintes qui entravent la qualité ; et
- v.** Mettre en place les structures et les mécanismes de financement pour fournir aux PME un accès de qualité et peu onéreux au crédit.

Le Projet sera mis en œuvre sur une période de quatre ans et comprend quatre composantes, qui sont décrites au Tableau 2.1 ci-dessous :

Tableau 2.1 : Description des composantes du projet

N°	Composante	Coût (millions d'UC)	Description
1	Promouvoir un environnement favorable pour les PME, les investisseurs et les institutions financières	0,62	<p>Créer un environnement favorable pour renforcer la confiance des prêteurs, des investisseurs et d'autres acteurs du secteur privé, en veillant à 1) la durabilité et la réussite du mécanisme de financement flexible, qui sera conçu et mis en œuvre à la Phase I ; et (2) la croissance des petites et moyennes entreprises de São Tomé-et-Príncipe.</p> <p><u>Sous-composante 1 : Appuyer la création du centre d'arbitrage pour le règlement des griefs commerciaux.</u> Cette sous-composante portera sur l'opérationnalisation du centre d'arbitrage pour, d'une part, améliorer l'efficacité de la résolution des griefs commerciaux et raffermir la confiance des parties prenantes clés du secteur privé, comme les prêteurs, les investisseurs et les emprunteurs et, d'autre part, réduire les risques de crédit et d'investissement perçus et débloquer des ressources de financement pour les MPME dans le pays. Plus précisément, elle appuiera les activités suivantes : i) l'élaboration d'un protocole de coopération avec le centre d'arbitrage du Cap-Vert pour accompagner la mise en œuvre du centre d'arbitrage à STP ; ii) l'organisation de campagnes de formation et de sensibilisation sur l'arbitrage commercial à l'intention des parties prenantes du secteur privé (banques, associations professionnelles, chambres de commerce, etc.) ; (iii) la rationalisation de l'exécution des ordonnances d'arbitrage émises par le système judiciaire ; iv) le transfert des litiges commerciaux portés devant les tribunaux civils vers les mécanismes d'arbitrage afin à la fois de rattraper les retards accumulés et de promouvoir le centre d'arbitrage ; et v) l'élaboration d'un système de TI pour la gestion des cas soumis à l'arbitrage. Ces activités seront menées en partenariat avec le PNUD et ont été conçues de façon à mettre à profit les activités déjà en cours afin de maximiser et d'accélérer l'impact.</p> <p><u>Sous-composante 2 : Actualiser le cadre juridique applicable aux affaires commerciales.</u> Cette sous-composante vise à moderniser le cadre juridique qui régit les affaires commerciales et le règlement des litiges commerciaux. Un tel cadre suscitera un surcroît de sécurité juridique et de confiance et une augmentation des investissements. À cette fin, elle appuiera les activités suivantes : i) la mise à jour du code commercial et du code de procédure civile ; ii) la mise en place d'un cadre moderne pour l'insolvabilité et la protection des entreprises ; et iii) la formation et la sensibilisation de parties prenantes clés (y compris le système judiciaire, l'administration publique, les avocats, les banques, les organisations professionnelles et les chambres de commerce) sur le nouveau cadre juridique. Ces activités seront également menées en partenariat avec le PNUD.</p> <p><u>Sous-composante 3 : Promouvoir la formalisation des MPME et la simplification des procédures d'immatriculation et d'émission de licences.</u> Cette composante fera la promotion de la formalisation des MPME, qui représente un obstacle majeur à l'accès au crédit et aux ressources des instruments de l'Initiative Zuntamón. La plupart des MPME à STP sont des entreprises informelles et ainsi incapables d'obtenir des crédits auprès d'institutions et de véhicules financiers formels. Pour remédier à cette situation, cette sous-composante appuiera les activités suivantes : i) la préparation d'une stratégie et plan d'action pour la transition vers l'économie formelle, qui identifie et corrige les principales contraintes qui entravent la formalisation ; ii) l'appui à la mise en œuvre d'un plan d'action en formulant les avantages majeurs qu'offre la formalisation aux MPME, y compris à travers la protection sociale, et la simplification des paiements d'impôt, des procédures d'immatriculation et d'obtention de licences.</p> <p><u>Sous-composante 4 : Renforcer la coordination des réformes touchant l'environnement des affaires.</u> Cette sous-composante jette les bases de mécanismes formels pour la coordination et la mise en œuvre de réformes touchant</p>

N°	Composante	Coût (millions d'UC)	Description
			<p>l'environnement des affaires. De tels mécanismes n'existent pas actuellement, mais l'amélioration de l'environnement des affaires est fondamentalement une entreprise multisectorielle et multipartite, et le renforcement de la coordination entre les agences gouvernementales et les partenaires de développement sera déterminant pour la réussite de l'Initiative Zuntamon. Plus précisément, cette sous-composante stimulera la mise en place et l'opérationnalisation d'un bureau de coordination des réformes à travers la fourniture d'un conseiller à long terme et d'équipements de TI et de bureau.</p> <p>Le PNUD sera appelé à fournir des services essentiels au titre de la Composante 1 compte tenu de son savoir-faire unique et de sa capacité/ses réseaux sur le terrain pour la mise en œuvre des réformes dans le secteur de la justice selon les calendriers et les spécifications de l'Initiative Zuntamón. Des renseignements détaillés concernant cette activité sont fournis à l'Annexe C.4 (<i>Annexes techniques</i>).</p>
2	Renforcer les PME et les partenaires qui les accompagnent et faciliter les investissements pour stimuler le développement de chaînes de valeur	1,71	<p>Cette composante vise à renforcer les capacités des acteurs chargés d'accompagner les investisseurs et les PME, tout veillant à corriger les insuffisances des chaînes de valeurs clés.</p> <p>Sous-composante 1 : Améliorer les capacités institutionnelles pour la facilitation des investissements et du commerce. Cette sous-composante portera sur la rationalisation des opérations de l'APCI et le renforcement de ses capacités administratives et institutionnelles, y compris l'amélioration de la promotion des investissements, la recherche et le ciblage d'investisseurs, la facilitation des investissements dans des projets de résilience et à faible intensité de carbone, les services aux investisseurs et le suivi de ces derniers. Plus précisément, cette composante appuiera l'élaboration de modèles et de processus dont s'inspirera l'APCI pour accompagner efficacement les investisseurs et les PME. Le Centre du commerce international (ITC), qui a été à l'origine de la création de l'APCI et a mis en place des outils et des modèles pour la fourniture de l'assistance technique à l'APCI, sera appelé à fournir des services de renforcement des capacités de l'Agence.</p> <p>Sous-composante 2 : Améliorer la durabilité et les services des associations professionnelles et des organisations d'appui aux entreprises. Cette sous-composante portera essentiellement sur l'amélioration des services de soutien aux entreprises et la durabilité des associations professionnelles et sur la qualité des services d'appui aux entreprises (BDS) fournis aux membres de ces associations à travers l'approche « formation des formateurs ». Pour garantir une amélioration systématique de l'écosystème, les formateurs BDS dans le cadre d'autres programmes et agences existants d'appui aux PME seront également pris en compte, ainsi que ceux qui proviennent d'autres programmes des partenaires de développement et les employés d'organisations de comptables agréés. Les organisations de services d'appui aux entreprises et les associations professionnelles formées seront chargées, dans le cadre de leurs activités de base, de former 60 PME axées sur la croissance, dont 30 % seront dirigées par des femmes et 30 % par des jeunes. Un appui additionnel pour le renforcement des capacités sera également prévu à travers le recrutement d'un conseiller technique qui aidera les associations professionnelles féminines de STP à mieux accompagner leurs membres, à défendre leurs intérêts et à jouer un rôle central dans le programme national d'autonomisation des femmes en général.</p> <p>Sous-composante 3 : Appui consultatif et formation technique sur mesure aux PME. Cette sous-composante portera essentiellement sur l'amélioration de la compétitivité, du savoir-faire technique et des capacités des PME pour qu'elles soient en mesure de répondre aux exigences et aux normes des marchés et des clients, qui découleront de l'évaluation du marché qui sera effectuée. Au terme de la formation et de l'appui techniques sur mesure, 60 PME amélioreront leur</p>

N°	Composante	Coût (millions d'UC)	Description
			<p>compétitivité, leur productivité et leur conformité aux normes. Les services consultatifs porteront sur les normes de produit pour divers marchés extérieurs, c'est-à-dire d'autres pays africains, aux fins de commerce dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).</p> <p><i>Sous-composante 4 : Faciliter les investissements pour stimuler le développement de chaînes de valeur.</i> Cette composante s'attaquera aux obstacles structurels et technologiques qui entravent la croissance et la compétitivité des PME à São Tomé-et-Príncipe, en particulier les solutions en matière d'entreposage frigorifique. Ainsi un équipement essentiel qui améliorera la compétitivité et la qualité des produits des PME sera acheté, à savoir un entrepôt frigorifique à l'aéroport, pour des marchandises périssables destinées à l'exportation.</p>
3	Créer des mécanismes et des instruments de financement pour donner aux PME un accès de qualité et abordable au crédit	4,19	<p>Cette composante s'attaque aux difficultés auxquelles se heurtent les PME au plan de l'accès au crédit à STP à travers un mécanisme de réduction des risques associés aux transactions financières en 1) réduisant le manque de ressources de financement pour les emprunteurs ; 2) aidant les promoteurs à satisfaire aux exigences en matière de garantie ; et (3) facilitant la pratique d'un prix moyen unique pour rendre les prix abordables aux emprunteurs. Ce mécanisme sera doté de ressources concessionnelles et sera appuyé par un financement public (3 millions d'UC).</p> <p><i>Sous-composante 1 : Conception du mécanisme de financement flexible.</i> Cette sous-composante portera essentiellement sur la mise en place d'un mécanisme de financement mixte (y compris le financement climatique) en réponse aux besoins du marché, qui sera pleinement opérationnel avec l'appui de la Banque à la Phase II. Sa conception prendra en compte les évaluations juridiques et les études de marché qui seront effectuées.</p> <p><i>Sous-composante 2 : Sélection du gestionnaire du fonds et administration du mécanisme de financement flexible.</i> Cette sous-composante portera sur le recrutement et l'intégration d'un gestionnaire provenant du secteur privé. Le gestionnaire du fonds sera chargé, à la Phase I, d'appuyer la préparation et la mise en place du mécanisme et de la levée de fonds. La gestion du mécanisme de financement flexible nécessite indépendance, transparence et bonne gouvernance.</p> <p><i>Sous-composante 3 : Financement et levée de fonds.</i> Cette sous-composante porte sur la mobilisation de ressources pour le mécanisme de financement flexible une fois qu'il aura été mis au point et sa gestion établie. Comme le démarrage du MFF sera financé par des fonds publics alloués par le projet, l'application d'une procédure de clôture en douceur permettra au gestionnaire de déployer immédiatement des ressources et de démontrer la flexibilité de ce mécanisme. À la Phase II, une première clôture fera intervenir les IFD et d'autres fournisseurs de capitaux d'impact. C'est à cette étape que la Banque étudiera les possibilités d'investir, dans une transaction séparée, des ressources provenant de l'enveloppe des ONS. Voir le paragraphe 2.1.2 et l'Annexe C.3 (<i>Annexes techniques</i>) pour des renseignements concernant la Phase II.</p> <p><i>Sous-composante 4 : Majoration de la ligne de crédit.</i> Compte tenu du calendrier menant à la mise en place du MFF, le gouvernement a avancé l'idée de majorer la ligne de crédit existante de 3 millions d'USD qui a été mise en place pour soutenir les entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19. La majoration sera subordonnée à la performance de la ligne de crédit et à l'existence d'une réserve de projets d'investissement à long terme à financer. Les ressources non utilisées liées au montant complémentaire envisagé seraient réaffectées à la capitalisation du MFF.</p> <p><i>Sous-composante 5 : Renforcer les institutions financières et la BCSTP.</i> Cette sous-composante portera sur la formation des institutions financières et la BCSTP sur le MFF aux étapes de la conception et de la mise en œuvre. Elle mettra en relief les questions de cofinancement, de financement avec garantie, de constitution d'une</p>

N°	Composante	Coût (millions d'UC)	Description
			réserve de projets, etc. La formation de la BCSTP abordera en outre la supervision du mécanisme de financement flexible et des institutions financières non bancaires.
4	Coordination et gestion du projet	0,97	Le Ministère de la Planification, des Finances et de l'Économie bleue, à travers une unité de gestion de projet (UGP) créée pour l'Initiative Zuntámon, pilotera les activités du projet, y compris la gestion quotidienne des activités sur la base d'un cadre de mesure des résultats approprié ; la coordination et la supervision interministérielles des activités du projet ; les revues à mi-parcours et la revue finale du projet ; et la passation des marchés, les décaissements, la gestion financière, l'audit et la communication de l'information financière dans le cadre du projet.
Total		7,50	

2.1.2 Le mécanisme de financement flexible appuyé par le gouvernement, dont la mise en place est prévue dans le cadre du projet, vise à libérer des ressources à moyen et long terme provenant du secteur privé à l'appui de projets innovants et de PME éligibles. Le Projet favorisera l'afflux accru de ressources provenant de divers investisseurs, y compris la Banque à la Phase II, sous forme de capitaux patients, et les ressources mixtes permettront en fin de compte de réduire le coût du crédit.

2.2. Solutions techniques retenues et autres solutions de rechange étudiées

2.2.1 Au cours de la mise au point du projet, trois solutions techniques ont été étudiées et rejetées au motif qu'elles n'étaient pas en mesure de générer l'impact attendu de manière durable. Les solutions techniques retenues sont fondées sur des critères qui garantiront la réussite et la durabilité du projet. La conception de l'Initiative Zuntámon repose sur le fait, démontré par les programmes de la Banque et des partenaires de développement, que pour promouvoir l'émergence d'entreprises durables, les projets d'appui aux PME doivent être holistiques, l'environnement des affaires et le savoir-faire technique et commercial des PME doivent être améliorés et l'accès au crédit et aux marchés doit être facilité. Ainsi, le Projet s'appuie sur une approche intégrée comportant des démarches complémentaires qui visent à remédier aux insuffisances de capacités au sein de l'écosystème et aux problèmes liés à l'environnement des affaires pour faire en sorte qu'elles répondent aux besoins et aux défis des PME, des investisseurs et des institutions financières, tout en mettant en place un MFF qui reconnaît la diversité des besoins de financement des PME. Les autres solutions étudiées sont présentées au Tableau 2.2.

Tableau 2.2 : Solutions envisagées et motifs de rejet

No	Solution	Brève description	Motifs de rejet
1.	Recruter un bureau d'études pour former les PME aux techniques commerciales	Compte tenu de la capacité actuelle des prestataires à fournir des services d'appui de qualité aux PME exportatrices du pays, le recrutement d'un bureau d'études chargé de former directement les PME a été envisagé.	Comme l'Initiative Zuntámon vise à renforcer durablement les capacités de l'écosystème des entreprises – fournisseurs de services d'appui et organisations de soutien compris – l'élaboration de matériel didactique et d'une méthodologie de formation susceptibles d'être utilisés par tous les acteurs de l'écosystème était une option plus durable et plus adaptée aux activités de base des structures existantes que le recrutement à titre temporaire d'un bureau d'études pour assurer la formation, sans transfert de connaissances, aux prestataires de services d'appui et aux organisations de soutien aux entreprises.

No	Solution	Brève description	Motifs de rejet
2.	Limiter l'appui à la fourniture de services BDS	Le principal et seul appui aux PME se limiterait à la fourniture de BDS	Les problèmes auxquels se heurtent les PME à STP vont au-delà du savoir-faire en gestion d'entreprise. Le savoir-faire technique pour la production, les normes de réunion et l'information sur la pénétration de nouveaux marchés, en sus de l'accès au crédit, représentent tous des obstacles. Une approche holistique et intégrée est donc nécessaire pour maximiser le potentiel de croissance et de création d'emplois des entreprises.

2.3. Type de projet

2.3.1 Le Projet de l'Initiative Zuntámon du Pacte lusophone Phase I est un projet d'investissement financé par un don FAD dont les activités cadrent avec les piliers et les priorités du FAD-15.

2.4. Coût et modalités de financement du projet

2.4.1 Le coût total estimatif des activités du projet, taxes indirectes et droits compris, s'élève à 7,50 millions d'UC, provisions pour hausse de prix comprises. Les coûts en devises s'élèvent à 6,33 millions d'UC (84,47 %), et les coûts en monnaie nationale, à 1,64 million d'UC (15,53 %). La provision pour hausse de prix a été estimée à 5 % de l'ensemble des coûts de base. Les coûts ont été déterminés sur la foi d'informations provenant d'entités officielles, de projets mis en œuvre à STP par les partenaires de développement et des projets similaires mis en œuvre dans d'autres pays membres régionaux. Les coûts du projet sont récapitulés dans les tableaux ci-dessous. Ils sont présentés plus en détail à l'Annexe B.2 (*Annexes techniques*). La distribution fiscale du coût total est estimée à 0,50 million d'UC (6,7% du coût total du projet). La composition cette distribution fiscale est estimée à 15 % sur les taxes locales et un à maximum de 30 % pour les droits sur les marchandises. L'annexe 6 traite à la fois de la justification de la demande de dérogation à l'exigence de financement de contrepartie et de l'utilisation des ressources du FAD pour le financement des taxes indirectes, le cas échéant, par le GoSTP pendant la mise en œuvre du projet.

Tableau 2.3 : Sommaire des coûts estimatifs du projet par composante

Composante	USD			UC		
	Monnaie nationale	Devises	Total	Monnaie nationale	Devises	Total
Composante 1: Promouvoir un environ favorable pour les PME, les investisseurs et les institutions financières	126 120	714 680	840 800	88 418	501 034	589 451
Composante 2: Renforcer les PME et les partenaires qui les accompagnent et faciliter les investissements pour stimuler le développement de chaînes de valeur	371 920	1 952 580	2 324 500	260 738	1 368 876	1 629 614
Composante 3: Créer des mécanismes et des instruments de financement pour donner aux PME un accès de qualité et abordable au crédit	284 476	5 405 048	5 689 524	199 434	3 789 263	3 988 698
Composante 4: Gestion de projet	799 829	533 219	1 333 048	560 728	373 819	934 547
Coût de base total	1 582 345	8 605 527	10 187 872	1 109 319	6 032 991	7 142 310
Provision pour hausse de prix (5%)	79 117	430 276	509 394	55 466	301 650	357 115
Coût total du projet	1 661 462	9 035 803	10 697 266	1 164 785	6 334 640	7 499 425

Tableau 2.4 : Financement du projet par source (UC)

Source	Montant en UC			% du total
	Devises	Monnaie nationale	Total	
Don FAD	6 334 640	1 164 785	7 499 425	100
Total	6 334 640	1 164 785	7 499 425	100

Tableau 2.5 : Coût du projet par catégorie de dépense

Expenditure Account/Year	Année				Total (UC)
	2022	2023	2024	2025	
Coûts d'investissement					
Biens	996 071	110 675	0	0	1 106 746
Services	1 904 111	326 419	272 016	217 613	2 720 158
Divers	701 060	2 103 180	0	0	2 804 240
<i>Total - coûts d'investissement</i>	<i>3 601 242</i>	<i>2 540 274</i>	<i>272 016</i>	<i>217 613</i>	<i>6 631 144</i>
Coûts récurrents					
Salaires et indemnités	148 731	185 914	185 914	223 097	743 657
Coûts de fonctionnement	43 618	31 156	24 925	24924.8	124 624
<i>Total - coûts récurrents</i>	<i>192 350</i>	<i>217 070</i>	<i>210 839</i>	<i>248 022</i>	<i>868 281</i>
Coût total du projet	3 793 592	2 757 344	482 855	465 634	7 499 425

Tableau 2.6 : Coût du projet par an (UC)

Poste de dépense/Année	Année				Total (UC)
	2021	2022	2023	2024	
Composante 1: Promouvoir un environ favorable pour les PME, les investisseurs et les institutions financières	402 300	123 785	928 389	0	618 924
Composante 2: Renforcer les PME et les partenaires qui les accompagnent et faciliter les investissements pour stimuler le développement de chaînes de valeur	1 368 876	205 331	136 888	0	1 711 095
Composante 3: Créer des mécanismes et des instruments de financement pour donner aux PME un accès de qualité et abordable au crédit	1 047 033	2 303 473	418 813	418 813	4 188 133
Composante 4: Gestion de projet	294 382	245 318	294 382	147 191	981 274
Total	3 112 592	2 877 908	942 922	566 004	7 499 425

2.5. Zone du projet et populations concernées

2.5.1 Le Projet sera mis en œuvre dans les îles de São Tomé et de Príncipe. La population de STP se chiffre à 210 240 habitants, dont 8 778 sur l'île de Príncipe. Les deux îles ont un vaste potentiel dans les secteurs de l'agriculture, des services (y compris le tourisme) et de l'économie bleue, qui représentent plus de 70 % de l'activité économique. Le développement de chaînes de valeur dans les secteurs économiques clés du pays pourrait permettre de répondre à la demande de biens et services, sans oublier la création d'emplois durables.

2.5.2 Le Projet vise à accompagner les activités des PME dans les secteurs de l'agro-industrie (cacao, huile de palme, noix de coco, café), de la pêche (dans les eaux intérieures et en mer), du tourisme (éco et agro-tourisme) et des services, qui emploient le plus les femmes et les jeunes. Les bénéficiaires finaux attendus sont 60 PME, en particulier les entreprises dirigées par des femmes et des jeunes (30 % de la cible, respectivement). De plus, le Projet aura un impact sur l'écosystème entrepreneurial de STP en renforçant les capacités de trois grandes associations professionnelles qui soutiennent des compartiments clés du secteur privé du pays, les femmes et les jeunes. Grâce à l'amélioration de l'efficacité du système de justice commerciale conjuguée à la création d'un mécanisme de financement flexible (MFF) sur le

marché de STP, le secteur financier sera également renforcé, à la faveur de la mise en place d'instruments financiers innovants permettant aux PME d'accéder au crédit à des conditions abordables. D'autres bénéficiaires sont l'APCI, la BCSTP, les institutions financières et quelques prestataires de services de soutien aux entreprises, dont les capacités seront renforcées pour qu'elles soient mieux armées pour mener leurs activités de base, qui consistent à accompagner le secteur privé, en particulier les PME.

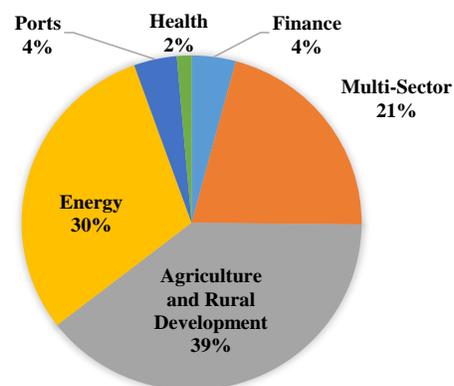
2.6. Processus participatif pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du Projet

2.6.1 Au cours des missions de préparation et d'évaluation, d'intenses discussions ont eu lieu avec des représentants du gouvernement, des ministères et des agences ministérielles pertinents (Jeunesse, sport et entrepreneuriat ; agriculture, pêche et développement rural ; travaux publics, infrastructures, ressources naturelles et environnement ; tourisme ; justice et droits de la personne ; et le secrétaire d'État au commerce et à l'industrie), l'APCI, la BCSTP et d'autres parties prenantes pertinentes, y compris les institutions financières et leurs associations, la chambre de commerce, les organisations professionnelles de femmes et de jeunes et des grandes sociétés du secteur privé, pour comprendre leurs priorités, obtenir leurs points de vue sur les difficultés que rencontrent les PME au plan du renforcement des capacités, de l'accès au crédit et du besoin d'un environnement favorable à l'expansion de leurs activités. Une table ronde a également été organisée avec les autorités chargées de l'administration fiscale et de l'immatriculation des entreprises pour identifier les obstacles auxquels se heurtent les entreprises, ainsi que les délais de traitement. De plus, des réunions avec des partenaires de développement ont également eu lieu, y compris l'UE et l'OIT. Des discussions en profondeur ont été tenues avec la Banque mondiale, l'ITC et le PNUD, pour examiner les domaines de collaboration et de prestation de service par les deux dernières organisations dans le cadre de l'Initiative Zuntámon. Ce processus participatif sera maintenu tout au long de la mise en œuvre du projet pour garantir son appropriation et sa durabilité. Un comité directeur interministériel, en sus d'un comité directeur du projet, comprenant des représentants du gouvernement, sera créé pour veiller au pilotage et à la mise en œuvre du projet, au suivi de la performance, au contrôle interne et à l'auto-évaluation.

2.7. Expérience du Groupe de la Banque et leçons prises en compte dans la conception du projet

2.7.1 La conception du projet a été alimentée par les leçons tirées de la mise en œuvre d'interventions antérieures de la Banque à STP et dans d'autres pays et s'est également appuyée sur l'expérience acquise dans le pays dans le cadre de projets mis en œuvre par d'autres partenaires de développement.

2.7.2 Au 30 juin 2021, le portefeuille actif de la Banque comprenait 8 opérations réparties dans les secteurs suivants : (1) services financiers, (1) transports, (1) santé, (2) énergie, (2) agriculture et (1) multisectoriel. La valeur totale du portefeuille est de 35,7 millions d'UC, financée à près de 90 % par le FAD. Les projets du secteur public représentent 100 % du portefeuille, qui ne compte donc aucune opération du secteur privé. Les opérations d'investissement représentent 73 % du portefeuille, suivies par les opérations d'appui aux réformes, à 21%.



Graphique 1 : Ventilation du portefeuille par secteur

2.7.3 Qualité et performance du portefeuille. Le portefeuille est relativement jeune, avec des opérations dont l'âge moyen est de 3,17. Le taux de décaissement cumulé est de 53 %. Toutes les opérations approuvées en 2020 ont rempli les conditions préalables au premier décaissement. La performance globale du portefeuille est bonne, avec une note globale de 2,8 sur une échelle de 1 à 4. Le pourcentage des opérations signalées a baissé de 50 % en janvier 2018 à 20 % en juin 2021. Après la revue de la performance du portefeuille pays effectuée fin 2020, il a été constaté que les principales difficultés qui plombaient la performance du portefeuille étaient la faiblesse de la capacité fiduciaire et de la qualité en amont, qui ont pesé sur le rythme d'exécution des projets, en particulier les opérations nouvellement approuvées. Les retards dans la mise en œuvre de projets, la lenteur du processus de passation des marchés et des décaissements, l'absence et/ou la disponibilité tardive des ressources de contrepartie, la durabilité insatisfaisante et l'absence d'appropriation des résultats, sont autant de préoccupations majeures qu'il importe de régler pour améliorer la performance. Ces enjeux ont été soigneusement évalués et pris en compte dans la conception et les modalités de mise en œuvre de l'Initiative.

2.7.4 L'Initiative Zuntámon s'appuie sur la mise en œuvre de certains domaines d'action clés d'études économiques et sectorielles effectuées pour soutenir l'action du gouvernement de STP en faveur du développement du secteur privé et de la création d'emplois, à savoir la Stratégie de développement du secteur privé 2018-2024, l'étude de diagnostic sur la création d'emplois et le renforcement des capacités et la Stratégie de création d'emplois et de renforcement des capacités humaines pour les jeunes « *e-jovem* 2022 ». La mise en œuvre de l'Initiative Zuntámon mettra à contribution la ligne de crédit existante appuyée par le gouvernement pour accompagner les entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19. Ce mécanisme d'urgence, qui est hébergé à la BCSTP, a été créé en 2020 sur les ressources de l'appui budgétaire de la Banque de 7,5 millions d'UC à travers la facilité de réponse rapide à la COVID-19. De plus, l'Initiative complètera l'appui que la Banque fournit actuellement au gouvernement de STP pour la transformation de l'économie. Elle pourrait également jouer un rôle d'ancrage parallèlement au Projet de transition énergétique et d'appui institutionnel (ETISP) de la Banque approuvé en mars 2020, qui vise à promouvoir la croissance verte et le développement durable du secteur de l'énergie, en renforçant les capacités institutionnelles aux fins d'amélioration de la gouvernance et de la création d'un environnement favorable aux investissements privés et aux exportations. Jumelée au Projet d'infrastructure du système des paiements et d'inclusion financière en cours d'exécution, l'Initiative devrait entraîner l'amélioration de l'accès au crédit et l'augmentation des entrées de devises découlant de projets financés axés sur les services touristiques et les exportations de biens.

2.7.5 Les principales leçons tirées de la ligne de crédit existante, composante de la Facilité de réponse à la COVID-19, une opération à l'appui des réformes, qui ont été prises en compte dans la conception du projet proposé et la gestion du portefeuille de STP sont décrites au Tableau 2.7.

Tableau 2.7 : Enseignements pris en compte dans la conception du projet

No	Leçons	Mesures prises en compte dans la conception du projet
1.	Mobiliser activement le gouvernement pour la conception des opérations.	Au cours des missions de préparation et d'évaluation, diverses réunions et tables rondes ont eu lieu avec divers ministères pour faire en sorte que la conception du projet prenne en compte les priorités et l'orientation du gouvernement. Des efforts délibérés ont été également faits pour informer les autorités de Príncipe.

No	Leçons	Mesures prises en compte dans la conception du projet
2.	Assurer des formations pertinentes fréquentes et un appui à l'UGP pour faciliter la mise en œuvre du projet et des activités fiduciaires, en tenant compte de la taille réduite du marché du pays et des barrières linguistiques.	La Banque organisera un atelier de lancement détaillé, des cliniques fiduciaires annuelles régulières et des activités de formation pratique aux fins de renforcement des capacités pour la passation des marchés et la gestion financière au sein de l'UGP de l'Initiative Zuntámon.
3.	Renforcer les capacités de l'APCI pour l'armer à mieux servir les bénéficiaires en général, le secteur privé du pays et les investisseurs.	La sous-composante 2.1 de l'Initiative Zuntámon porte sur le renforcement des capacités de l'APCI – structure organisationnelle, systèmes de TI, recrutement d'un conseiller.
4.	Assistance technique aux PME et renforcement de leurs capacités, y compris la préparation de projets, conseils consultatifs et encadrement.	Tous les services fournis aux PME seront holistiques et complets pour faire en sorte que celles-ci soient prêtes pour la croissance et l'accès au crédit et à de nouveaux marchés. Il s'agira de services sur mesure de soutien aux entreprises, de formation technique et de soutien consultatif.

2.8. Indicateurs de performance du projet

2.8.1 Les principaux indicateurs de performance qui seront évalués pendant tout le cycle de vie du projet sont décrits dans le cadre des résultats. L'état d'avancement de la mise en œuvre sera évalué à régulièrement à travers des rapports d'étape trimestriels et des audits techniques et financiers annuels. Des efforts seront faits pour veiller à la disponibilité de données sexospécifiques à chaque niveau et le cas échéant. À cet égard, un spécialiste du suivi-évaluation sera affecté à l'UGP pour prendre en charge l'évaluation des indicateurs du cadre logique par rapport aux services fournis par le PNUD, les BMO/ESO, le gestionnaire du fonds et les partenaires actifs dans la mise en œuvre du projet. Le cadre de suivi comprendra des indicateurs d'impact, de résultats et de produits, définis dans le cadre logique et représentant des données désagrégées selon le genre et des données sensibles au genre. L'UGP préparera et soumettra des rapports d'étape trimestriels selon le format et les procédures de la Banque. . Le spécialiste du suivi-évaluation en poste à l'UGP assurera le suivi-évaluation à l'interne en collaboration avec d'autres employés de l'UGP, les prestataires, ainsi que les collègues de l'AFAP responsables des questions de l'environnement, le changement climatique, le genre et les sauvegardes sociales, afin de suivre la performance du projet. La Banque effectuera une revue à mi-parcours à la troisième année et préparera un rapport d'achèvement de projet au cours de la période de trois mois de la clôture du projet. Le système de suivi-évaluation sera alimenté par des rapports et des enquêtes périodiques sur la mise en œuvre.

2.8.2 Les principaux indicateurs définis pour le suivi des résultats du projet sont i) le nombre de jours que prend le règlement de litiges commerciaux ; ii) l'amélioration de la qualité selon le score au titre de l'indicateur Qualité du processus judiciaire ; iii) le nombre d'entreprises immatriculées ; iv) les heures consacrées par une entreprise au paiement de ses taxes ; (v) l'augmentation des ventes moyennes des PME à l'horizon 2025 ; et vi) la part des marchés sous-traités par des grandes entreprises aux PME locales, y compris les PME dirigées par des jeunes et par des femmes. Certains indicateurs de produit sont i) le nombre de litiges réglés par le centre d'arbitrage ; ii) le nombre de déclarations fiscales et de systèmes de classement numérisés et rationalisés ; iii) le nombre d'associations professionnelles formées ; iv) le nombre de PME formées, dont 30 % sont dirigées par des femmes et 30 % par des jeunes ; v) le nombre d'entrepôts frigorifiques aménagés à l'aéroport ; et vi) le nombre de mécanismes de financement durables tenant compte des effets des changements climatiques. Le spécialiste du suivi-

évaluation en poste à l'UGP assurera le suivi-évaluation à l'interne en collaboration avec d'autres employés de l'UGP et de prestataires de services pour suivre la performance du projet. L'état d'avancement de la mise en œuvre sera évalué régulièrement à travers des rapports d'étape trimestriels et des audits techniques et financiers annuels. Des données désagrégées seront disponibles à tous les niveaux et au besoin. L'efficacité globale du projet à la mise en œuvre sera suivie à travers les missions de supervision semestrielles (en virtuel ou sur place) de la Banque. La revue à mi-parcours aura lieu la troisième année, et le rapport d'achèvement de projet sera préparé au cours des trois mois de la clôture du projet.

III – FAISABILITÉ DU PROJET

3.1. Performance économique et financière

TRI (scénario de base)	5 %
TREI (scénario de base)	15 %

3.1.1 L'évaluation financière de la Phase I de l'Initiative Zuntámon fondée sur l'analyse coût-avantages a été effectuée pour définir les conditions de la réussite des composantes 1 et 2 de l'Initiative, et de la composante 3, qui porte sur la création du mécanisme de financement flexible (MFF) qui devrait être financé par une prise de participation. Les hypothèses utilisées pour le calcul sont 1) le nombre de sociétés en portefeuille (15-20) ; 2) la taille du fonds (30-50 millions d'USD) (moins de 100 millions d'USD) ; et 3) l'orientation de l'impact du fonds. Le rendement du MFF devrait correspondre à celui de mécanismes comparables et aux rendements historiques de fonds similaires. Ces chiffres ne tiennent compte que du volet « Participations » du MFF prévu dans le cadre du projet, mais les facilités de prêt complémentaires devraient améliorer les profils de rendement pour les investisseurs. D'autres évaluations seront effectuées par le gestionnaire de fonds qui sera choisi et seront consignées dans les documents du fonds avant tout décaissement par l'Initiative Zuntámon et toute autre activité de levée de fonds.

3.1.2 En termes réels, le projet générera beaucoup d'avantages tangibles, notamment une gouvernance améliorée, des instruments d'appui et une mobilisation de ressources renforcés aux fins de développement du secteur privé, la compétitivité accrue des PME et des chaînes de valeur des produits d'exportation, l'efficacité accrue et les capacités renforcées des institutions publiques pour servir le secteur privé, et un écosystème entrepreneurial plus solide. De plus, le présent Projet servira de modèle à d'autres pays africains de langue officielle portugaise et aux PMR dans l'ensemble, en matière de programmes intégrés et innovants d'appui aux PME visant à accélérer le développement du secteur privé et la création d'emplois durables. Les recettes fiscales provenant des sociétés en portefeuille contribuent également positivement aux revenus de l'État et aux efforts de mobilisation de ressources intérieures.

3.2. Impacts environnementaux et sociaux, changements climatiques et genre

3.2.1 Impacts environnementaux et sociaux : Le présent projet est classé à la catégorie 3 selon le SSI de la Banque. Ce classement s'explique par le fait que le projet, qui porte sur l'assistance technique et le renforcement des capacités, occasionne peu d'impacts sur l'environnement et sur les personnes. Il ne nécessite donc pas de préparation d'études concernant les sauvegardes et ne s'accompagne pas d'exigences en matière d'information.

3.2.2 Changements climatiques et croissance verte :

Compte tenu de sa nature et selon le système de sauvegardes de la Banque relatif aux changements climatiques, l'opération est classée à la catégorie 2. De fait, en tant que petite île en développement, la République de São Tomé-et-Príncipe est fréquemment exposée à des sécheresses et à des inondations, qui se produiront très probablement d'ici 2030 (CIMA, UNISDR, 2018). En dépit de sa nouvelle Stratégie d'adaptation aux changements climatiques (SNACC, 2007), qui est un code des investissements adopté en 2017, STP ne dispose pas d'un cadre réglementaire ni d'incitatifs pour promouvoir l'entrepreneuriat vert et orienter les investissements vers le renforcement de la résilience au climat et l'amélioration des avantages découlant des ressources naturelles et des services écosystémiques du pays. Ainsi, parce qu'elle ouvre l'accès des MPME au crédit, l'opération sera probablement exposée à des risques financiers associés au climat si ces entreprises ne renforcent pas la résilience de leurs investissements face aux risques climatiques physiques. Entre-temps, l'opération saisira l'occasion d'améliorer l'accès au financement d'activités et d'entreprises à l'épreuve du climat à l'aide d'un modèle de gestion vert. Elle veillera également à ce que, dans le cadre du renforcement des capacités techniques, les entreprises soient formées aux technologies adaptées au climat et aux systèmes de production à faible intensité de carbone. Dans le processus de facilitation des investissements visant à stimuler le développement de chaînes de valeur, le Projet investira dans des équipements et des technologies résilients au climat et à faible empreinte carbone, comme les équipements alimentés à l'énergie renouvelable ou à l'énergie solaire. Le Projet est en phase avec les contributions déterminées au plan national (CDN, 2021) de STP mises à jour, qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 109 kt d'équivalent CO₂² à l'horizon 2030 par rapport au scénario du statu quo³ grâce au recours à l'énergie de sources renouvelables et à des mesures d'efficacité énergétique. Par ailleurs, le Projet cadre avec le Plan d'action pour les changements climatiques de la Banque, et 75 % du budget représentent directement et indirectement le financement lié au climat, en particulier l'adaptation aux effets du climat.

3.2.3 Enjeux sociaux :

3.2.3.1 Le taux de chômage estimatif se situait à 13,9 % en 2020. 60 % des jeunes sont au chômage, et ils représentent le compartiment de la population le plus touché dans les zones urbaines. Le gros de la population vit de l'agriculture et de la pêche à petite échelle. Dans le secteur formel de l'économie, les services, l'agriculture et l'industrie emploient respectivement 62,5 %, 19,1 % et 18,4 % de la population. Environ un tiers de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté, qui est de 1,90 dollar par jour, et le taux de pauvreté est plus élevé en milieu urbain. Le marché du travail ne pouvant pas absorber les jeunes diplômés qui entrent dans la population active chaque année, environ un tiers des jeunes justifiant d'un niveau d'éducation post-secondaire vit au-dessous du seuil de pauvreté. Le score de STP à l'Indice du développement humain était de 0,625 en 2019, ce qui plaçait le pays dans la catégorie moyenne, mais dans la tranche inférieure de cette catégorie. Les difficultés auxquelles se heurte STP sont liées pour la plupart au fait qu'il s'agit d'un petit État insulaire, dont la capacité de production pour répondre efficacement à la demande de biens et services dans le pays, en particulier des denrées alimentaires, est entravée par la faiblesse population et de sa population active.

3.2.3.2 L'Initiative Zuntámon générera des avantages sociaux et économiques positifs, par exemple en contribuant à l'essor du secteur privé et à l'amélioration des opportunités économiques pour les femmes et les jeunes, tout en s'attaquant à l'aversion au risque qui décourage l'investissement à STP et dans les PME du pays. L'Initiative aura les avantages suivants, entre autres : i) des opportunités d'emploi accrues ; ii) des revenus en hausse pour les PME ; iii) des revenus améliorés pour les femmes et les jeunes ; iv)

² 27 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

³ 2012 étant l'année de référence.

des niveaux de vie améliorés ; v) des revenus améliorés au plan national grâce à l'augmentation des exportations et la formalisation des entreprises ; et vi) une industrialisation accrue grâce à la transformation et à l'apport de valeur ajoutée.

3.2.4 Genre

3.2.4.1 Le Projet devrait générer d'importants impacts sur le genre, en ciblant 30 % d'entreprises dirigées par des femmes parmi l'ensemble des bénéficiaires, ce qui correspond à environ 20 PME, ainsi que l'assistance technique pour l'Association professionnelle des femmes. En dépit de progrès marqués sur le front des droits de la femme, il reste beaucoup à faire pour parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et toutes les filles du pays. Sur la foi du rapport de 2019 sur la mise en œuvre par São Tomé-et-Príncipe de la Déclaration et programme d'action de Beijing +25, la pauvreté affecte 71,3 % des femmes, contre 63,4 % des hommes, et semble liée négativement aux niveaux d'éducation et à la situation d'emploi. De plus, l'absence d'accès à l'éducation de qualité, au crédit, aux services publics et à la protection sociale est jugée comme étant la principale cause du nombre élevé de femmes dans le secteur non structuré de l'économie. La pandémie de la COVID-19, qui sévit actuellement, a occasionné la fermeture de beaucoup d'entreprises informelles dirigées par des femmes et par des jeunes, ce qui a entraîné une augmentation de 49,4 % de la pauvreté des ménages. Sur la base de la Stratégie nationale de promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes (ENIEG III), le gouvernement s'est engagé à élaborer un plan d'action national pour l'autonomisation économique et l'inclusion financière des femmes. La stratégie ENIEG III recommande la promotion d'un environnement des affaires favorable et inclusive dans tout le pays, l'appui aux entreprises dirigées par des femmes à travers des programmes de renforcement des capacités et l'assistance technique pour garantir la réussite des instruments conçus pour répondre à des besoins sexospécifiques.

3.2.4.2 L'accès au crédit est un des défis les plus importants qui découlent du fait que la plupart des femmes et des jeunes ne disposent pas d'actifs à donner en garantie, comme la terre. De plus, il est fort probable que les femmes et les jeunes vivent à l'écart des services bancaires, et ne disposent donc pas de comptes bancaires actifs dont les mouvements peuvent témoigner de la capacité de faire face aux obligations liées au service de la dette. Les réseaux de crédit de solidarité sont la source de financement la plus courante, mais ces réseaux ne sont en mesure de prêter que de petites sommes qui sont insuffisantes pour l'expansion et la transformation des affaires. L'Association professionnelle des femmes de São Tomé-et-Príncipe a été relancée récemment, après quinze années d'inactivité. Le Projet fournira à cette association et à ses membres un appui sous forme d'assistance technique et de renforcement des capacités pour assurer l'expansion des activités et proposer des possibilités d'affaires à des bailleurs de fonds et à des investisseurs potentiels. La présence d'un conseiller technique devrait renforcer l'Association professionnelle des femmes de São Tomé-et-Príncipe et assurer, entre autres, le renforcement de sa capacité à accompagner et à défendre ses membres, dans un contexte où le gouvernement met en œuvre des initiatives d'autonomisation économique des femmes.

3.2.4.3 Le projet est classé à la catégorie II du Système de marquage du genre de la Banque. Il devrait contribuer à l'expansion des entreprises appartenant à des femmes à travers la fourniture d'une assistance technique aux entrepreneurs.

IV – MISE EN ŒUVRE

4.1. Modalités de mise en œuvre

4.1.1 Le Projet sera mis en œuvre sur une période de 4 ans. Le Ministère de la Planification, des Finances et de l'Économie bleue sera l'agence d'exécution. Une UGP comprenant un coordonnateur de

projet, un spécialiste de la passation des marchés, un aide-comptable et un spécialiste du suivi-évaluation justifiant des qualifications et de l'expérience professionnelles appropriées sera établie. Un consultant international chargé de la passation des marchés sera recruté pour une durée de deux ans pour épauler le spécialiste de la passation des marchés local. Un comité multisectoriel de pilotage du projet (PSC) sera constitué et présidé par le Ministère de la Planification, des Finances et de l'Économie bleue. Siégeront à ce comité l'Agence de promotion des investissements (APCI), la BCSTP, les ministères du Sport et de l'Entrepreneuriat ; de l'Agriculture, de la Pêche et du Développement rural ; des Infrastructures et des Ressources naturelles ; du Tourisme ; de la Justice et des Droits de la personne ; et du Commerce et de l'Industrie ; l'Association des banques de São Tomé-et-Príncipe, les associations professionnelles des femmes et des jeunes et des représentants de Príncipe. Le PSC se réunira tous les trois mois. Le comité interministériel se réunira également tous les trois mois, avant les réunions du PSC.

4.1.2 Prestataires de services : 1) Le PNUD, sous contrat direct avec le gouvernement de STP, sera chargé des activités prévues aux sous-composantes 1 et 2 de la composante 1. Le travail de base qu'effectue actuellement le PNUD sera ainsi utilisé pour faciliter la création du centre d'arbitrage et la mise à jour du cadre juridique applicable aux questions commerciales. Cela permettra ainsi à l'Initiative Zuntámon de parvenir à des résultats en ce qui concerne le cadre juridique et d'améliorer l'environnement des affaires dans les délais prescrits pour le Projet. Le Project envisage que l'ITC, à travers un protocole d'accord avec le gouvernement de STP, pourra être chargé des activités prévues aux sous-composantes 1 et 2 de la composante 2. L'Annexe C.4 (*Annexes techniques*) donne un aperçu des activités du PNUD et du Centre de commerce international ITC à São Tomé-et-Príncipe ainsi que les avantages comparatifs de ces deux institutions dans le pays.

4.1.3 État de préparation du projet : S'agissant de la préparation du projet, des mesures ont été prises pour veiller à un démarrage dans les délais, y compris le respect de la Directive présidentielle de la Banque (PD 02/2015) sur les décaissements. Les mesures prises à cet égard englobent la passation des marchés par anticipation et la préparation rapide des documents d'appel d'offres pour accélérer la mise en œuvre du projet, en particulier les évaluations juridiques et les études de marché, la conception du MFF et l'intégration du gestionnaire du fonds. Le recours temporaire à l'Agence fiduciaire d'administration des projets (AFAP) déjà en place au sein du Ministère de la Planification, des Finances et de l'Économie bleue, garantira le démarrage en temps voulu de la mise en œuvre du projet.

4.1.4 Modalités de passation des marchés : L'acquisition de biens, de services autres que les services de consultants et de services de consultants financés par la Banque dans le cadre du projet, se fera selon la Politique de passation de marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, datée de 2015, et selon les dispositions spécifiées dans l'accord de financement. Plus précisément, la passation des marchés se fera comme suit :

- i. **BPS – Système de passation des marchés du bénéficiaire (BPS) :** Le BPS ne sera pas utilisé pour l'acquisition de biens, de travaux ou de services de consultants financés par la Banque, sauf lorsqu'il s'agit de frais opérationnels divers.
- ii. **Méthodes et procédures de passation des marchés de la Banque (BPM) :** Méthodes et procédures types de passation des marchés de la Banque, utilisant les dossiers types d'appel d'offres de la Banque pertinents, pour les marchés qui sont : i) supérieurs aux seuils indiqués à l'Annexe B 5.3.2, ou ii) dans le cas où le système de passation de marchés du bénéficiaire n'est pas utilisé pour une catégorie de marchés donnée ; et iii) lorsque les BPM ont été jugées comme étant les plus indiquées pour une transaction spécifique ou un groupe de transactions.

- iii. **Méthodes et procédures de passation des marchés de tiers (TPMP) :** Méthodes et procédures de passation des marchés de tiers, utilisant les dossiers d'appel d'offres pertinents de tiers pour certaines activités de la composante 1 qui seront exécutées par le PNUD.

4.1.5 Risques et évaluation des capacités en matière de passation des marchés (PRCA)

L'évaluation des risques liés à la passation de marchés au niveau du pays, du secteur et du projet, ainsi que des capacités de passation de marchés par l'agence d'exécution a permis de prendre des décisions sur les régimes de passation des marchés (méthodes du bénéficiaire, de la Banque ou de tiers) utilisés pour des transactions spécifiques ou pour des groupes de transactions similaires dans le cadre du projet. Les mesures appropriées d'atténuation des risques ont été prévues dans le plan d'action présenté dans les annexes techniques du rapport d'évaluation du projet. Les faiblesses du système national de passation des marchés sont toujours apparentes au moment de l'évaluation du projet, étant donné que le pays continue d'appliquer la Loi sur les marchés publics No.08/2009 du 26 août 2009, qui est dépassée et ne garantit pas une séparation claire entre les activités de réglementation et celles de contrôle des opérations de passation des marchés publics. La dernière évaluation du système de passation des marchés (2020-RACI intérimaire) a jugé que les risques étaient substantiels.

4.1.6 Sommaire des dispositions relatives à la passation des marchés dans le cadre du Projet.

Les modalités de passation des marchés pour les composantes, les éléments et les articles dans les différentes catégories de dépenses qui seront financées par le Projet sont récapitulées dans les annexes techniques. Les renseignements sur chaque groupe de transactions/marchés similaires, les différentes méthodes et procédures de passation des marchés, les coûts estimatifs, les exigences en matière de supervision et le calendrier approuvé de commun accord entre le bénéficiaire et la Banque, sont donnés dans le plan de passation des marchés.

4.1.7 Acquisition par anticipation : Les procédures d'acquisition par anticipation de biens et services seront utilisées pour accélérer la mise en œuvre du projet proposé, y compris pour le recrutement du personnel de l'UGP, du bureau d'études chargé des études de marché et des évaluations juridiques et de la conception du MFF, du consultant chargé d'élaborer le manuel des opérations et de définir les dispositions relatives à la prestation de services par le PNUD.

4.1.8 Gestion financière et audit externe

Il existe au sein du Ministère des Finances, de la Planification et de l'Économie bleue, une Agence fiduciaire pour l'administration des projets (AFAP), qui sera l'agence d'exécution du projet et dont relèvera ainsi la gestion financière.

L'agence d'exécution a la structure qu'il faut pour gérer les projets financés par les partenaires de développement. Les dispositions institutionnelles et financières du projet sont satisfaisantes. L'UGP recrutera un aide-comptable justifiant des qualifications et de l'expérience professionnelles spécifiques souhaitées, qui fera partie de l'équipe de gestion financière composée le spécialiste de la gestion financière provenant de l'AFAP, qui est déjà en poste dans cette agence et qui sera le point focal des interactions directes avec la Banque, et d'un comptable expérimenté déjà en poste et membre de l'équipe du projet. Le spécialiste de la gestion financière du projet relèvera du coordonnateur du projet.

Le projet devra concevoir et préparer un guide de procédures financières applicables à toutes les opérations de gestion financière, par exemple la budgétisation, le contrôle budgétaire, le contrôle interne,

la comptabilité, l'information financière, l'audit externe, le traitement des transactions, les approbations de paiement, les décaissements et les contrôles des dépenses d'exploitation.

Conformément aux exigences de la Banque en matière d'information financière et d'audit, le projet préparera et soumettra des états financiers audités par un commissaire aux comptes privé indépendant, qui sera recruté selon des termes de référence approuvés par la Banque. Celui-ci émettra une opinion et une lettre postérieure à l'audit à l'intention de la Banque dans les six mois suivant la fin de l'exercice financier. L'audit sera financé sur les ressources du prêt/don.

Le projet devra également préparer et soumettre à la BAD un rapport financier intérimaire non audité dans les 45 jours suivant la fin de chaque trimestre calendaire. Ces rapports trimestriels comprendront un état des sources et des emplois des fonds ventilés par activité/composante, ainsi qu'une comparaison des dépenses effectives par rapport aux dépenses prévues au budget accompagnée des explications portant sur des écarts importants.

4.1.9 Modalités de décaissement :

Le projet utilisera les diverses méthodes de décaissement de la Banque, soit i) le paiement direct ; ii) le compte spécial ; et (iii) le remboursement, selon les règles et procédures de la Banque énoncées dans le Manuel des décaissements, le cas échéant. Le Projet ouvrira un compte spécial dans une banque acceptable à la Banque où seront déposées les ressources du don/fonds qui serviront à financer les dépenses de fonctionnement. Le compte spécial sera utilisé pour régler des postes de dépense de petit montant éligibles, et le paiement direct sera utilisé pour des paiements liés à des contrats de montant plus important éligibles en vertu de la convention de financement.

Les décaissements à l'aide du compte spécial seront basés sur les demandes périodes basées sur des plans de travail et des budgets approuvés. L'utilisation du compte spécial obéit aux prescriptions du Manuel des décaissements. La suspension des décaissements peut avoir lieu conformément aux règles définies dans le Manuel des décaissements.

4.2. Suivi

4.2.1 L'Initiative Zuntámon sera suivi à l'aide d'indicateurs clés de performance aux niveaux des intrants, des produits et des résultats décrits dans le cadre logique. La responsabilité générale en matière de suivi-évaluation incombera à l'UGP, qui mettra en place un système de suivi-évaluation adéquat et surveillera toutes les activités et préparera des rapports périodiques, mettant en relief l'état d'avancement de la mise en œuvre, l'avancement des activités fiduciaires et de la passation des marchés, la participation des parties prenantes, les risques et les mesures d'atténuation des risques. L'UGP préparera des rapports d'étape trimestriels selon le format et les procédures de la Banque. Le suivi veillera à ce que les données soient ventilées à tous les niveaux par âge et genre. La Banque suivra de près, à travers le Bureau régionaux de développement et de prestation de services de l'Afrique australe et le Bureau de liaison à STP, la mise en œuvre du programme et effectuera au moins deux missions de supervision (sur place et en mode virtuel) chaque année, y compris des revues portant sur la gestion financière et la passation des marchés. De plus, la Banque effectuera une revue à mi-parcours de l'Initiative Zuntámon à la troisième année et préparera un rapport d'achèvement de projet au cours de trois mois de clôture du projet.

Activité	Entité responsable	Calendrier
Évaluation	FAD	Mai – Juin 2021
Négociations	Gouvernement/FAD	Août 2021
Approbation du projet	FAD	Septembre 2021
Signature de l'accord de don et entrée en vigueur	Gouvernement/FAD	Octobre
Satisfaction des conditions préalables au premier décaissement	FAD	Janvier 2022
Lancement du projet	FAD/ Gouvernement/UGP	Février 2022
Prestation de services	UGP/PNUD/Gestionnaire du Fonds	Janvier 2022 – Décembre 2025
Revue à mi-parcours	FAD/ Gouvernement/UGP	Janvier 2024
Rapport d'achèvement	FAD/ Gouvernement/UGP	Décembre 2025 ou à la réalisation d'un taux de décaissement de 85 %
Audit	Gouvernement/UGP	Annuellement

4.3. Gouvernance

4.3.1 São Tomé-et-Príncipe est un pays politiquement stable et un modèle pour l'alternance démocratique dans la région. Toutefois, l'environnement stratégique et institutionnel du pays s'est détérioré au cours des dernières années. Son score à l'Évaluation des politiques et institutions pays (EPIP) de la Banque est passé de 3,35/6 en 2015 à 3,24/6 en 2016 et à 3,13/6 en 2018, soit nettement en-deçà de la moyenne africaine de 3,6/6. De fait, STP est passé sous le seuil de 3,2/6, ce qui est considéré comme un indicateur clé de fragilité institutionnelle. Le recul du score global s'explique par une baisse des scores au titre de 4 des 5 domaines, avec une chute particulièrement marquée au titre de la gestion économique – de 4,17 en 2015 à 3,5 en 2018 – et de la gouvernance – de 3,50 en 2015 à 3,28 en 2018. En revanche, selon l'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG), la gouvernance globale s'est graduellement améliorée au cours de la dernière décennie, avec un score global de 60,4/100 en 2019, contre 57,6 en 2010. Ce résultat est certes supérieur à la Moyenne africaine de 50/100, mais le classement du pays a baissé, passant du 10^e rang en 2010 au 12^e en 2019. À l'Indice de perception de la corruption de Transparency International, STP était classé au 63^e rang sur 180 pays en 2020. L'Initiative Zuntámon contribuera au renforcement des capacités institutionnelles pour la gouvernance économique à travers les activités de la composante 1, qui visent à renforcer le système de justice et l'environnement stratégique pour le développement du secteur privé, et en particulier le renforcement de l'État de droit, des droits fonciers et la création d'un environnement stable et favorable aux entreprises. Ces activités viseront non seulement à atténuer directement les risques au plan de la gouvernance qui pèsent sur la mise en œuvre de la composante 3, et de la phase 2 de l'Initiative qui concerne la création d'instruments de financement pour les MPME, mais également à créer un cadre juridique et stratégique efficace pour la réussite de ces instruments.

4.4. Durabilité

4.4.1 Les activités de l'Initiative Zuntámon, comme la mise en place et l'adoption d'un MFF et des mesures programmatiques qui amélioreront les services fournis aux entrepreneurs au cours du Projet et longtemps après, appuieront de façon durable l'écosystème financier et entrepreneurial à STP. L'APCI, les BDSP, les ESO et les BMO bénéficieront de connaissances, de systèmes et d'appui à la gestion des opérations afin qu'elles soient en mesure de fournir aux investisseurs ou à leurs membres des services de qualité de manière plus efficace. De plus, le personnel de ces organisations sera formé. La croissance du MFF sera appuyé à la Phase II afin qu'il continue de desservir les entrepreneurs, y compris les femmes

et les jeunes entrepreneurs, au-delà du cycle de vie de la Phase I et de la Phase II. En outre, la création de l'UGP et le renforcement de ses capacités pour la planification, la prestation de services et le suivi des programmes en faveur du secteur privé, généreront les connaissances, l'expérience et le sentiment d'appropriation nécessaires pour mener à bien un programme axé sur les PME au-delà du cycle de vie du Projet. Un autre élément clé de la durabilité du Projet est la création d'un bureau de coordination des réformes portant sur l'environnement des affaires, qui veillera à l'application d'une approche synchronisée et complémentaire entre le gouvernement et les partenaires de développement.

4.4.2 Les consultations de parties prenantes qui ont eu lieu au cours de l'identification, de la préparation et de l'évaluation, ont réaffirmé l'engagement du gouvernement de STP, du secteur privé et du secteur financier. Les consultations avec le secteur financier ont mis en relief la nécessité de raffermir la confiance des investisseurs à l'égard de STP et de fournir aux banques l'assurance de moyens de recours juridiques adéquats. Le projet a pris cela en compte dans la conception de la composante 1. De plus, les consultations avec les MPME et les associations commerciales et professionnelles ont souligné la nécessité de s'attaquer aux questions de compétitivité et de capacité pour l'expansion des entreprises et la croissance de ces organisations. L'Initiative Zuntámon assurera, à la composante 2, la formation technique et consultative aux PME et aux institutions chargées d'accompagner les PME, tout en s'attaquant également aux questions de compétitivité et de qualité des produits de STP à travers l'acquisition d'un équipement frigorifique pour l'aéroport, facilitant ainsi les exportations et améliorant la qualité des produits en voie d'exportation. L'appropriation du projet sera maintenue à travers le PSC et le comité interministériel comprenant les parties prenantes clés, qui tiennent résolument à ce que la croissance du secteur privé impulsée par les PME contribue à la croissance économique du pays et à la création d'emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes. L'objectif que poursuit le gouvernement de STP dans le cadre du Projet cadre avec la vision fondamentale de faire émerger un secteur privé compétitif aux fins de croissance économique durable et de création d'emplois en améliorant l'environnement des affaires, en mobilisant des ressources, en fournissant des instruments d'atténuation des risques et l'assistance technique et en facilitant l'accès aux marchés.

4.5 Gestion des risques

4.5.1 En sus des risques fiduciaires et du bas niveau actuel de la confiance des investisseurs et des institutions financières passés en revue dans les sections précédentes du présent rapport d'évaluation de projet, le projet pourrait être exposé à d'autres risques pendant la mise en œuvre. Le risque global du projet est jugé « modéré à substantiel ». La Banque a identifié tous les risques qui pourraient se manifester et a proposé des mesures d'atténuation en prenant en compte les enseignements tirés des projets en cours d'exécution à STP et sur la base des leçons apprises dans d'autres PMR. Les risques spécifiques et les mesures d'atténuation sont décrits à l'Annexe 4. Une supervision étroite, en coordination avec d'autres partenaires de développement, permettra d'assurer un suivi en permanence des risques tout au long de la période de mise en œuvre du Projet.

4.6 Production de connaissances

4.6.1 Le Projet contribuera à la production de connaissances pour l'appui holistique aux PME, en particulier dans les petits États insulaires. Les enseignements découlant du jumelage d'une OS et d'une ONS aideront d'autres PMR qui cherchent à améliorer l'accès de leurs PME au crédit et l'expansion de celles-ci. Les connaissances seront acquises à travers les supervisions régulières, l'établissement de rapports d'étape et les revues à mi-parcours et la préparation du rapport d'achèvement du programme. Elles seront documentées et partagées au sein de la Banque et avec d'autres partenaires de développement et PMR. La Banque partagera également ces connaissances avec des partenaires de développement et des parties prenantes actifs dans le développement des PME impulsé par le secteur

privé à STP. Les enseignements découlant de l'Initiative Zuntámon, qui fait partie du Pacte lusophone, inspireront d'autres pays lusophones qui souhaitent concevoir et mettre en œuvre des projets d'appui aux PME en s'appuyant sur l'approche « Compact Funds ».

V. CADRE JURIDIQUE

5.1. Instrument juridique

5.1.1 L'instrument pour le projet de don FAD en faveur de la République démocratique de São Tomé-et-Príncipe (le Bénéficiaire) est un protocole d'accord entre le Fonds et la République démocratique de São Tomé-et-Príncipe pour un don FAD de sept millions quatre cent quatre-vingt-dix mille unités de compte (7 490 000 UC).

5.2. Conditions de l'intervention du Fonds

5.2.1 Conditions préalables à l'entrée en vigueur :

Le protocole d'accord entrera en vigueur à la date de signature par le Fonds et le bénéficiaire du don tel qu'indiqué à la Section 10.1 des Conditions générales applicables aux protocoles d'accord pour les dons du Fonds africain de développement.

5.2.2 Conditions préalables au premier décaissement :

Outre les dispositions relatives à l'entrée en vigueur du protocole d'accord, l'obligation pour le Fonds de procéder au premier décaissement des ressources du don sera subordonnée à la satisfaction des conditions suivantes par le Bénéficiaire :

- i.** la présentation de la preuve de la création d'une unité de gestion de projet (UGP) comprenant les membres essentiels suivants : i) un coordonnateur de projet ; et ii) un aide-comptable, justifiant des qualifications et de l'expérience acceptables pour le Fonds.

5.2.3 Autres conditions :

Le bénéficiaire s'engage à :

- ii.** (i) recruter/nommer un spécialiste de la passation des marches, un spécialiste du suivi-évaluation et tous les autres employés nécessaires dans les trois premiers mois de décaissement ; et
- iii.** (ii) mettre sur pied un comité directeur du projet dans les trois premiers mois de décaissement présidé par le Ministère de la Planification, des Finances et de l'Économie et comprenant l'Agence de promotion des investissements (APCI), la BCSTP, les ministères des Sports et de l'Entrepreneuriat ; Agriculture, Pêche et Développement rural ; Infrastructures et Ressources naturelles ; Tourisme ; Justice et Droits de la personne ; et Commerce et Industrie ; la Chambre de commerce, l'Association des banques de São Tomé-et-Príncipe, les associations professionnelles de femmes et de jeunes, et des représentants de Príncipe.

5.3. Conformité aux politiques de la Banque

5.3.1 Le présent projet est conforme à toutes les politiques en vigueur de la Banque. Il convient toutefois de noter que conformément à la Politique du Groupe de la Banque en matière de dépenses éligibles, il est proposé que les ressources du don financent toutes les taxes indirectes et tous les droits au titre du projet. Tel que requis par la politique, la justification de cette proposition est jointe en annexe 6, partie 6.

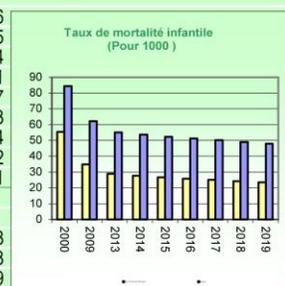
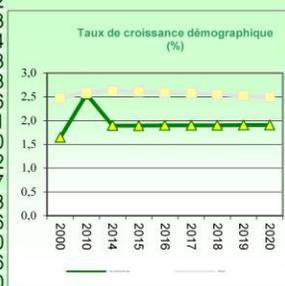
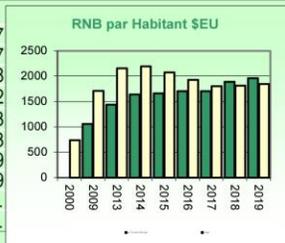
VI – RECOMMANDATION

6.1. La Direction recommande que le Conseil d'administration : (i.) approuve la proposition d'un don FAD d'un montant de 7,50 millions d'UC à la République démocratique de São Tomé-et-Príncipe pour l'objet et selon les conditions énoncées dans le présent rapport ; et (ii.) approuve l'utilisation des ressources du don pour le financement des taxes indirectes et des droits au titre du projet.

Annexe 1: São Tomé -et- Príncipe – Indicateurs socioéconomiques comparatifs

Sao Tomé-et-Príncipe INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Sao Tomé-et-Príncipe	Afrique du Sud	Afrique	Pays en Développement
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km ²)	2020	1	6 571	30 067	94 557
Population totale (millions)	2020	0,2	213,2	1 338,8	6 437,7
Population urbaine (% of Total)	2020	74,0	50,0	43,8	50,8
Densité de la population (au Km ²)	2020	228,3	32,8	45,6	67,2
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2019	1 960	2 814	1 843	5 093
Participation de la Population Active* - Total (%)	2020	55,4	68,5	61,3	58,3
Participation de la Population Active** - Femmes (%)	2019	41,6	62,7	55,8	45,9
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2020	100,2	96,8	99,9	106,9
Indice de développement humain (rang sur 189 pays)	2019	135
Population vivant en dessous de 1,90 \$ par Jour (%)	2007-18	35,6	45,5	34,4	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2020	1,9	2,3	2,5	1,2
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2020	3,2	3,2	3,6	2,3
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2020	41,8	38,9	40,4	27,4
Population âgée de 15-24 ans	2020	19,9	19,3	19,3	16,3
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2020	3,0	3,6	3,5	7,3
Taux de dépendance (%)	2020	81,0	73,8	78,1	54,6
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2020	23,5	25,2	24,2	25,1
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2020	70,6	63,7	63,8	71,0
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2020	73,0	66,6	65,6	73,2
Taux brut de natalité (pour 1000)	2020	30,8	30,4	32,6	19,7
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2020	4,7	7,8	7,8	7,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2019	23,5	41,0	47,9	30,6
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2019	29,8	57,0	69,5	41,0
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2020	4,2	3,8	4,3	2,6
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2017	130,0	245,8	432,3	231,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2020	44,5	54,6	39,1	59,1
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2010-18	5,3	48,0	33,4	127,9
Nombre d'infirmières et sages-femmes (pour 100000 habitants)	2010-18	192,4	102,1	107,8	247,6
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	2010-18	92,5	73,5	64,7	79,4
Personnes utilisant au moins des ser. de base en eau potable (% Pop.)	2017	84,3	69,5	66,3	87,7
Personnes utilisant au moins des ser. de base d'assainissement (% Pop.)	2017	43,0	44,6	40,3	68,4
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2019	...	11,3	3,1	...
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2019	114,0	382,2	198,2	152,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2019	95,0	83,8	81,0	88,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2019	95,0	75,6	71,9	84,9
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2010-19	8,9	13,4	18,1	14,5
Prévalence de retard de croissance	2010-19	36,9	31,6	32,4	23,6
Prévalence de la malnutrition (% de pop.)	2018	12,	20,29	15,05	9,74
Dépenses de santé courantes (en % du PIB)	2018	6,3	6,8	5,2	5,4
Indicateurs d'Éducation					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2010-20	106,8	114,9	101,0	101,6
Primaire - Filles	2010-20	105,0	112,9	98,8	100,5
Secondaire - Total	2010-20	89,3	63,0	53,5	72,4
Secondaire - Filles	2010-20	95,9	58,8	50,5	72,1
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2010-20	54,9	59,3	49,2	63,7
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2010-18	92,8	81,7	67,9	84,3
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2010-18	77,6	78,7	73,5	88,4
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2010-18	89,5	79,4	61,7	80,2
Dépenses publiques d'éducation (% du PIB)	2010-19	5,1	5,7	4,8	4,1
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables (en % de la superficie totale)	2016	9,1	6,1	8,0	11,3
Terres agricoles (% superficie des terres)	2016	50,7	55,7	38,2	38,3
Forêts (en % pourcentage de la superficie totale)	2016	55,8	30,9	13,2	31,9
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2016	0,6	2,9	1,1	3,4



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour:

Mars 2021

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles. * Participation à la population active, total (% de la population totale âgée de 15+)

** Participation à la population active, femmes (% de la population féminine âgée de 15+)

Annexe 2 : Portefeuille actif de la BAD à São Tomé-et-Príncipe (juin 2021)

Flashlight	Opérations	Source de financement	Secteur	Date d'approbation	Âge (depuis l'approbation)	Signature	Date d'entrée en vigueur	Date d'entrée en vigueur du premier décaissement	Date d'achèvement	Montant (UC)	Taux de décaissement	Taux d'engagement
1	Projet d'infrastructure technique des systèmes de paiement et d'inclusion financière	FAD	Finance	2/3/2017	4,41	4/18/2017	7/26/2017	12/20/2017	12/31/2021	1 500 000	21 %	17 %
2	Programme de transition énergétique et d'appui institutionnel (ETISP)	FAD	Énergie	3/25/2020	1,27	5/20/2020	5/20/2020	01/29/2021	12/31/2024	10 000 000	1 %	0 %
3	Projet de réhabilitation des infrastructures d'appui à la sécurité alimentaire II (PRIASA II)	FAD	Agriculture	6/10/2015	6,06	7/15/2015	3/7/2016	4/15/2016	12/31/2021	11 500 000	83 %	75 %
4		FEM	Agriculture	6/10/2015	6,06	6/13/2019	6/13/2019	6/21/2019	12/31/2021	2 578 119,27	21 %	37 %
5	Appui budgétaire d'urgence pour la riposte à la pandémie de la COVID-19	FAD	Multisectoriel	7/22/2020	0,94	7/29/2020	7/29/2020	7/29/2020	6/30/2021	7 500 000	100 %	100 %
6	Assistance d'urgence dans le cadre du programme de riposte contre la pandémie de COVID-19 dans la SADC et à São Tomé-et-Príncipe	FAD	Social	6/23/2020	1,02	8/28/2020	8/28/2020	8/28/2020	4/13/2022	500 000	100 %	100 %
7	Programme de promotion de microcentrales hydrauliques	SEFA	Énergie	6/4/2018	3,07	7/11/2018	7/11/2018	7/11/2018	9/30/2021	729 927	24 %	56 %
8	Études techniques complémentaires et structuration des PPP pour la construction du port en eau profonde	IPFF-NEPAD	Transports	12/14/2018	2,55	3/1/2019	3/1/2019	11/27/2019	12/29/2021	1 459 854	19 %	0 %
	TOTAL				3,17					35 767 900,27	53 %	48 %

Annexe 3 : Matrice des modalités de suivi et évaluation

A. Indicateurs d'alignement							
Désignation de l'indicateur	Définition/description	Source	Référence et cibles (le cas échéant)				
1. Effet sur les MPME (chiffre d'affaires découlant de l'investissement) ; 2. services financiers fournis aux propriétaires-exploitants ; et 3. Emplois directs			Référence (date) : Cible (date) :				
B. Indicateurs de résultats et de produits (<i>indicateurs de performance</i>)							
Désignation de l'indicateur	Définition/description	Méthodologie de collecte	Responsabilité pour la collecte	Fréquence de l'information	Planification des résultats		
					DATE 1	DATE 2	DATE 3
Délai de règlement de litiges commerciaux	Le temps que prend le règlement des litiges commerciaux devant les tribunaux est réduit	Enregistrement du décalage total entre le dépôt du litige au tribunal et le règlement/ordonnance du tribunal	UGP	Une fois par an après l'année 2	Jan 2024	Jan 2025	Déc 2025
Score à l'indice qualité du processus judiciaire	Score à l'indice Processus judiciaire amélioré	Mesure du score au démarrage et à la clôture du projet	UGP	Trois fois – au démarrage, à mi-parcours et à la clôture du projet	Fév 2022	Déc 2023	Nov. 2025
Entreprises immatriculées	Nombre d'entreprises immatriculées en hausse	Enregistrement du nombre de nouvelles entreprises immatriculées	UGPMPFEA/INE	Trois fois – au démarrage, à mi-parcours et à la clôture du projet	Fév. 2022	Déc 2023	Nov. 2025
Augmentation des ventes des PME à l'horizon 2025	Augmentation des ventes à l'horizon 2025 des PME ayant bénéficié de formation professionnelle dans le cadre de l'Initiative	Enregistrement du pourcentage d'augmentation des ventes d'entreprises formées à l'horizon 2025 – écart entre le volume des ventes initial avant la formation dans le cadre de Zuntámon et le volume des ventes 1 an après la formation dans le cadre de Zuntámon. Cet écart doit être enregistré à chaque arrive d'une nouvelle PME à former et un an après la formation	APCI UGP	Trimestriellement	Juil 2023	Juil 2024	Juil 2025
Proportion de marchés sous-traités à des PME locales, y compris des PME appartenant à des jeunes et	Proportion des marchés sous-traités à des PME locales par de grandes entreprises nationales en hausse, y compris	Enregistrement l'écart entre le montant des marchés sous-traités aux PME locales par les grandes entreprises au démarrage du projet et du montant	UGP	Annuellement après l'année 1	Juil 2023	Juil 2024	Juil 2025

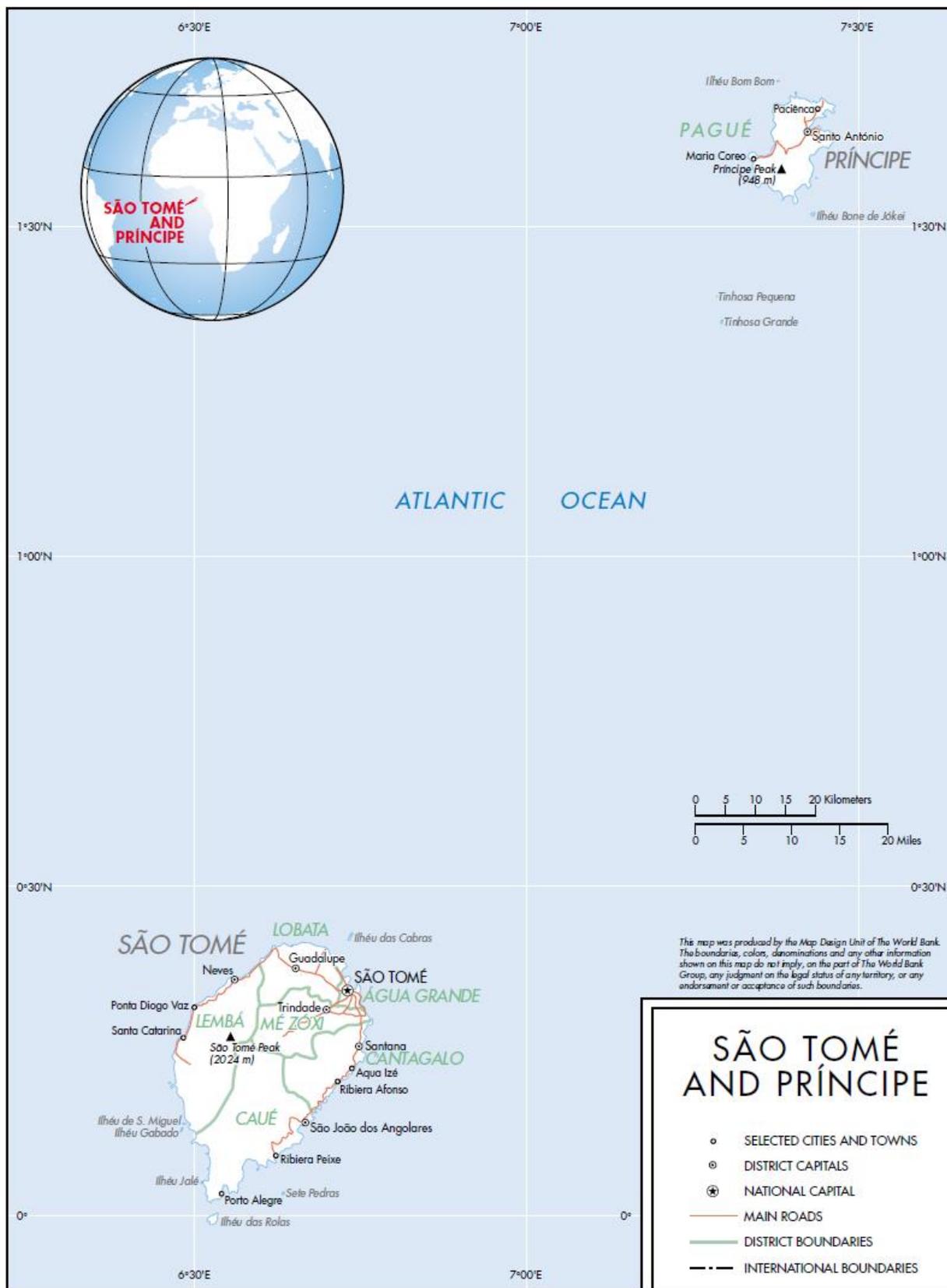
des PME appartenant à des femmes, par de grandes entreprises	les PME appartenant à des femmes et des PME appartenant à des jeunes	des marchés sous-traités à ces PME à la fin du projet					
Cas réglés par le centre d'arbitrage	Nombre de cas réglés par le centre d'arbitrage	Établissement du nombre de cas réglés par le centre d'arbitrage une fois celui-ci devenu opérationnel dans le cadre de l'Initiative Zuntámon et jusqu'à la fin du projet	UGP	Trois fois – au démarrage, à mi-parcours et à la clôture du projet	Fév. 2022	Déc 2023	Nov. 2025
Projets de loi et règlements actualisés sur les questions commerciales (code commercial, code de procédure civile, régime d'insolvabilité) disponibles	Nombre de projets de loi et de règlements actualisés sur les affaires commerciales (code commercial, code de procédure civile, régime d'insolvabilité) qui sont disponibles	Suivi du nombre de projets de lois et de règlements actualisés sur les affaires commerciales (code commercial, code de procédure civile, régime d'insolvabilité) au fur et à mesure de leur formulation	UGP	Trois fois – au démarrage, à mi-parcours et à la clôture du projet	Fév. 2022	Déc 2023	Nov. 2025
Stratégie et plan d'action pour la formalisation des MPME rédigés	Nombre de stratégies et plans d'action pour la formalisation de MPME rédigés	Suivi des stratégies et plans d'action pour la formalisation des MPME rédigés	UGP	Deux fois (à mi-parcours et à la fin du projet)	Déc 2023	Déc 2025	
Système numérique simplifié pour les déclarations fiscales et de revenus des MPME créé	Nombre de systèmes numériques simplifiés pour les déclarations fiscales et de revenus des MPME créés	Confirmation qu'un système numérique simplifié de déclaration fiscale et de revenus des MPME est créé	UGP	Deux fois (à mi-parcours et à la fin du projet)	Déc 2023	Déc 2025	
Réunions du groupe de travail sur l'entrepreneuriat, le secteur financier et l'environnement des affaires composé des représentants du gouvernement et des partenaires de développement	Nombre de réunions par an du groupe de travail sur l'entrepreneuriat, le secteur financier et l'environnement des affaires composé des représentants du gouvernement et des partenaires de développement	Suivi du nombre de réunions du groupe de travail sur l'entrepreneuriat, le secteur financier et l'environnement des affaires composé des représentants du gouvernement et des partenaires de développement, au cours d'une année donnée	UGP Bureau de coordination	Annuellement à partir de l'année 1	Déc 2022	Déc 2023	Déc 2024
Nouveaux modèles consultatifs utilisés pour chaque transaction traitée par l'APCI	Nombre de nouveaux modèles consultatifs utilisés pour chaque transaction traitée par l'APCI	S'assurer que pour chaque transaction traitée par l'APCI, au moins un des nouveaux modèles est utilisé.	UGP APCI 30	Annuellement à partir de l'année 1	Déc 2022	Déc 2023	Déc 2024

Nombre d'associations professionnelles formées	Méthodologie de la formation des formateurs pour les EOS et les partenaires de formation des PME mise au point et chaque partenaire formé	Rapport sur l'instauration de la méthodologie de la formation des formateurs et nombre de partenaires formés	UGP	Deux fois (à mi-parcours et à la fin du projet)	Déc 2022	Déc 2023	
PME formées sur les pratiques professionnelles et techniques améliorées, dont 30 % sont des entreprises dirigées par des femmes et 30 % sont des entreprises dirigées par des jeunes	Nombre de PME formées dans le cadre de l'Initiative Zuntámon par des associations et des BDSP	Rapport sur le nombre de PME formées, les domaines et la durée	UGP ESO et partenaires pour la formation	Annuellement à partir de l'année 1	Déc 2022	Déc 2023	Déc 2024
Équipement frigorifique pour les produits en cours d'exportation acheté	Nombre d'équipements frigorifiques achetés pour l'aéroport	Suivi de l'achat d'équipement frigorifique pour l'aéroport	UGP Ministère du Commerce	Deux fois (à mi-parcours et à la fin du projet)	Déc 2023	Déc 2025	
Mécanisme de financement flexible mis au point	Nombre de mécanismes de financement flexibles mis au point	Rapport confirmant la mise au point du mécanisme de financement flexible	UGP BCSTP	Une fois (après l'année 1 de la fin du projet)	Déc 2022		
Protocole d'accord signé avec le gestionnaire du fonds	Le gestionnaire du fonds chargé du mécanisme de financement durable et flexible est recruté	Rapports sur les contrats et les prestations réalisés par le gestionnaire du fonds	UGP	Une fois (après l'année 1 de la fin du projet)	Déc 2022		
Ressources d'ancrage investies par le GdSTP dans le mécanisme de financement flexible	Le mécanisme de financement flexible est capitalisé au départ par le GdSTP sur les ressources du don en faveur de l'initiative Zuntámon	Rapport sur la signature de l'accord par les actionnaires	UGP	Une fois (après l'année 1 de la fin du projet)	Déc 2022		
Institutions financières formées	Nombre d'institutions financières formées sur le MFF	Suivi du nombre d'institutions financières formées sur le MFF	UGP	Deux fois (à mi-parcours et à la fin du projet)	Déc 2022	Jan 2024	

Annexe 4 : Matrice des risques

CATÉGORIE DE RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	NOTATION	MESURES D'ATTÉNUATION	ENTITÉ CHARGÉE DE GERER LE RISQUE
Capacité d'absorption du marché	Compte tenu de la taille du pays et du marché, il peut ne pas y avoir de PME admissibles pour que le mécanisme de financement conçu soit mis en place.	MODÉRÉ ■	Utilisation d'une approche de chaîne de valeur intégrée pour identifier les PME à accompagner et constitution d'une base de données des PME. De plus, grâce au renforcement des capacités, les PME seront mieux armées pour accéder au crédit pour leur expansion.	BMO BDSP
Cadre juridique et réglementaire	Cadre inadéquat pour la mise en place du mécanisme de financement conçu à STP et pour l'arrivée d'investisseurs.	SUBSTANTIEL ■	Une évaluation du cadre juridique aura lieu pour remédier aux insuffisances qui peuvent exister par rapport à un tel mécanisme de financement. Des arrangements contractuels pertinents seront également établis de commun accord avec les parties prenantes pertinentes (gouvernement, investisseurs, etc.).	GdSTP
Conception technique de l'opération	Investisseurs commerciaux peu incités à capitaliser le mécanisme conçu.	SUBSTANTIEL ■	Subordination acceptée par le gouvernement et les IFD.	GdSTP
Capacité de l'entité d'exécution et du partenaire clé	Absence de capacité au sein de deux agences partenaires clés pour mener des activités programmatiques et respecter les règles et procédures de la Banque.	MODÉRÉ ■	Le renforcement des capacités de l'UGP et de l'APCI fait partie intégrante de l'Initiative Zuntámon et sera fourni pendant toute la durée de la mise en œuvre du projet	GdSTP APCI UGP
Risque politique	Le changement de gouvernement découlant des élections législatives qui auront lieu en 2022 à São Tomé-et-Príncipe pourrait affecter la mise en œuvre et l'appropriation stratégique de l'Initiative.	MODÉRÉ ■	La situation politique sera suivie de près au cours de la préparation, de l'évaluation et de la mise en œuvre du projet. De plus, celle-ci a été conçue en conformité avec les objectifs de la stratégie de développement à long terme du pays (Vision 2030). La Banque et d'autres partenaires de développement renforceront également le dialogue sur les politiques concernant le secteur privé en tant que moteur clé du développement économique durable et inclusif.	GdSTP

Annexe 5 : Carte de la zone du programme



Annexe 6 : Justification de la demande de dérogation à l'exigence de financement de contrepartie et de l'utilisation des ressources du FAD pour financer les taxes indirectes et les droits au titre du projet

Conformément à la Politique relative aux dépenses éligibles au financement de la Banque africaine de développement, la proposition de financer à 100 % cette opération sur les ressources du FAD, sans ressources de contrepartie ni de prise en charge de la taxe indirecte par le gouvernement, est fondée sur les motifs suivants :

1. Politique relative aux dépenses éligibles au financement du Groupe de la Banque

La politique relative aux dépenses éligibles au financement du Groupe de la Banque, section 4.2.1, stipule que la Banque peut exceptionnellement financer des droits et taxes lorsqu'elle est convaincue que :

- (i) le régime fiscal du pays impose des taxes et droits de niveau raisonnable et ;
- (ii) les taxes et droits ne constituent pas un pourcentage élevé des coûts du projet ou qu'elles ne ciblent pas particulièrement les projets, activités ou dépenses financés par la Banque.

L'équipe-pays a donné son approbation que STP soit qualifié pour l'exception ci-dessus.

2. Engagement du pays pour le développement du secteur privé

Dans le contexte du tassement de l'activité économique dans le monde et de l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur l'économie du pays, le gouvernement de STP a reconnu le rôle de catalyseur que joue le secteur privé en stimulant le potentiel du pays en termes de croissance économique diversifiée, inclusive et résiliente, et de création d'emplois durables. Dans son Plan national stratégique de développement (2020-2024), le gouvernement réaffirme sa résolution à améliorer le climat des affaires et à promouvoir un programme élargi visant à attirer et à retenir l'IDE, à approfondir et à accélérer le processus permanent d'amélioration des politiques liées à l'environnement des affaires et de promotion des politiques d'investissement conformes aux pratiques modèles au plan international, en prenant en compte le rôle pertinent que joue le secteur privé dans le processus de développement du pays.

STP était classé 170^e à l'indice Doing Business de 2020, soit en-deçà de la moyenne pour l'Afrique subsaharienne, qui est 140. Le score du pays, qui était de 153 en 2015, s'est inscrit en baisse par la suite, sa performance s'étant le plus détériorée au titre de l'indicateur Création d'entreprise, passant de 23 à 150, sous l'effet de coûts élevés et de la lourdeur des procédures. Le gouvernement vise ainsi à améliorer l'environnement des affaires en introduisant un train de réformes englobant i) l'actualisation du code des investissements du pays; ii) la réforme du système judiciaire, qui comprend la modernisation du système de justice commerciale pour protéger les droits des créanciers et raffermir la confiance des investisseurs ; iii) l'adoption de procédures claires pour l'acquisition de terres ; et iv) la simplification des procédures d'émission de licences pour des secteurs essentiels comme le tourisme, avec la mise en place d'un guichet unique pour l'immatriculation des entreprises. La modernisation du registre de crédit existant à la banque centrale et l'instauration avec l'appui de la Banque mondiale d'un registre des sûretés englobant les actifs mobiliers sont en cours, ce qui, conjugué aux stratégies d'inclusion financière et d'autonomisation économique des femmes, devrait améliorer l'accès inclusif au crédit. En outre, le sous-développement du secteur énergétique continue d'entraver fortement la productivité du pays. Des réformes sont en cours dans ce secteur, par exemple la transition vers des énergies de sources renouvelables avec l'appui de la Banque africaine de développement, de la Banque mondiale, du PNUD

et de l'ONUDI, qui devraient, à moyen terme, permettre l'accès à une énergie fiable, efficace et peu onéreux.

3. Gouvernance et initiatives engagées face à la pandémie de la COVID-19

Le gouvernement de São Tomé-et-Príncipe a démontré qu'il était résolu à mettre en œuvre des réformes pour améliorer la gouvernance et le pilotage de l'économie, avec l'appui de la Banque. Selon l'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG), la gouvernance globale dans le pays s'est améliorée, avec un score global de 60,4/100 en 2019, contre 57,6 en 2010. Toutefois, le pays s'est heurté à d'importantes difficultés macroéconomiques au cours des dernières années, qui se sont manifestées par une croissance économique atone, des déficits budgétaires élevés, un endettement public accéléré et des réserves internationales en baisse. En réponse à ces difficultés, les autorités ont entrepris un train de réformes visant à restaurer la soutenabilité macroéconomique et budgétaire, à travers une Facilité élargie de crédit du FMI approuvée en octobre 2019 et un programme d'appui budgétaire dans le cadre du Programme d'appui à la réforme économique et au secteur de l'énergie (ERPSSP) de la Banque approuvé en janvier 2020. Le déclenchement de la pandémie de la COVID-19 en mars 2020 a eu un impact grave sur l'économie de Sao Tome et Principe, en aggravant les déséquilibres des finances publiques et de la balance des paiements, et en occasionnant un endettement public accéléré et en augmentant les pressions sur les réserves internationales. Dans ce contexte, le gouvernement s'est employé à poursuivre les réformes stratégiques et structurelles aux fins de stabilité macroéconomique, en adoptant fin 2020 des mesures budgétaires rigoureuses avec un appui extérieur, qui ont permis l'amélioration de la performance économique par rapport aux prévisions⁴. De fait, en dépit de la crise, le FMI a approuvé la deuxième revue du programme FEC en février 2021 à la lumière des solides résultats au plan de la mise en œuvre des réformes, les autorités ayant continué de renforcer la transparence budgétaire et la gestion des finances publiques, comme en témoignent les progrès de la mise en place de la TVA en 2021 (à travers le Programme de transition énergétique et d'appui institutionnel (ETISP) de la Banque, en cours d'exécution) et la publication des grands marchés publics et des rapports mensuels sur les dépenses liées à la COVID-19.

Les autorités gouvernementales ont réagi de manière dynamique pour contenir et atténuer les effets sanitaires, sociaux et économiques de la pandémie de la COVID-19. À cet égard, elles ont créé la Commission de riposte à la COVID-19, qui a pris en main la conception et la supervision de programmes de riposte dans tous les secteurs, qui ont porté leurs grâce à l'appui fourni par la Banque à travers le programme d'appui budgétaire pour la riposte à la COVID-19 approuvé en juillet 2020. Les résultats spécifiques des mesures de riposte sont : i) dans le secteur de la santé, le pays, qui ne disposait pas de laboratoire en mesure d'effectuer des tests PCR et n'avait que 2 ventilateurs en état de marche pour soigner les maladies de la COVID-19, est maintenant en mesure d'effectuer 70 tests PCR par jour et dispose de 17 lits équipés de ventilateurs ; ii) du côté social, plus de 22 000 personnes ont bénéficié de mécanismes de soutien sous forme de programmes de transferts monétaires et d'appui partiel au revenu pour atténuer l'impact de la pandémie sur les moyens de subsistance ; et iii) s'agissant d'accompagnement de l'économie, les entreprises du secteur privé ont bénéficié de mesures d'allègement fiscal et d'une facilité de crédit de 3 millions d'USD à faible taux d'intérêt mise en place par le gouvernement en partenariat avec la Banque centrale et les banques commerciales.

⁴ Le gouvernement prévoit provisoirement que la croissance du PIB en termes réels s'établira à 3,1 %, à la faveur des mesures budgétaires adoptées en 2019 et en 2020, en prenant en compte la conclusion des travaux et l'augmentation de la production d'huile de palme. Les prévisions antérieures étaient de -5,8 % (budget national), -6,5% (FMI) et -6,1 % (BAD).

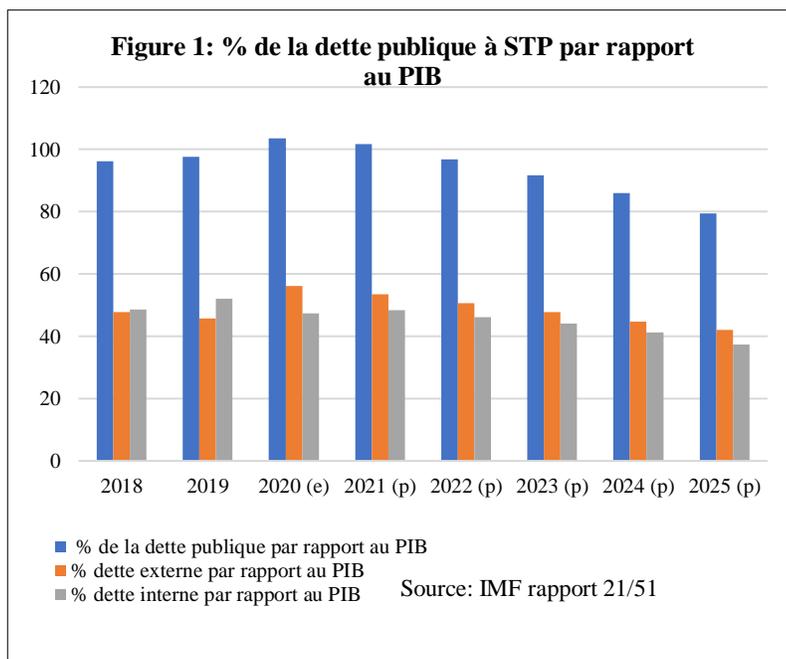
4. Priorisation de l'utilisation de l'allocation au titre du FAD-15

L'affectation des ressources du gouvernement de STP au cours du cycle du FAD-15 jusqu'ici a surtout consisté à riposter à l'impact de la pandémie de la COVID-19. Elle est maintenant axée sur l'appui à une reprise économique robuste et durable postpandémie à travers la dynamisation de la croissance du secteur privé. L'atténuation des effets sanitaires, sociaux et économiques sans précédent de la pandémie de la COVID-19, qui a nécessité une riposte robuste, et la préservation des acquis au plan du développement réalisés au cours des décennies passées – avec l'appui important de la Banque – sont devenus prioritaires au titre du FAD-15. De fait, jusqu'ici la moitié de l'allocation de São Tomé-et-Príncipe au titre du FAD-15, soit 15 millions d'UC, a été utilisée dans le cadre du Programme d'appui à la réponse à la pandémie de la COVID-19 (CRSP), qui visait non seulement à atténuer l'impact sanitaire et social de la pandémie, mais également à préserver l'économie, en portant secours aux entreprises et en maintenant la capacité de production de l'économie. Après le succès de la riposte à la pandémie, grâce à l'appui budgétaire de la Banque dans le cadre de la CRF, la principale priorité du gouvernement est de réaliser une reprise économique solide impulsée par un secteur privé en plein essor. Cela aurait pour effet non seulement de rendre l'économie plus résiliente aux chocs futurs, mais encore plus dynamique et plus inclusive, et d'accélérer la réalisation des objectifs de dével 35 ent du pays. Le gouvernement a ainsi décidé d'utiliser l'allocation restante au titre du FAD-15 (7,5 millions d'UC) pour financer l'Initiative Zuntámon et compléter et accélérer ainsi les efforts en cours, y compris la facilité de crédit mise en place par lui et financée à travers le CRSP.

5. Situation et contraintes budgétaires et niveau de la dette du pays

Le solde budgétaire primaire de STP est passé de 4,5 % du PIB en 2016 à 0,7% en 2019. La situation des finances publiques s'est détériorée en 2020, sous l'effet de mesures visant à contenir la pandémie de la COVID-19. Le déficit des finances publiques s'est creusé pour atteindre 5,0 % du PIB en 2020, contre 2,4 % en 2019 et 0,2 % en 2018. Les facteurs structurels qui expliquent le déficit sont la faiblesse de l'assiette fiscale, la faiblesse de la capacité de mobilisation de revenus et le niveau élevé de l'informalité économique, qui sont aggravés par le choc de la pandémie. Les recettes fiscales intérieures sont passées de 48,6 % de l'ensemble des recettes en 2018 à 37 % en 2020, et les dons ont augmenté de 31,7 % de l'ensemble des recettes en 2018 à 50 % en 2020. Cela a entraîné le recul des recettes totales (dons compris) de 24,1% du PIB en 2018 à 22,4 % en 2020. Les dépenses totales ont également baissé, passant de 26,0 % du PIB en 2018 à 22,5 % en 2019, mais sont revenues à leur niveau de 2018 en 2020 (26,7 %) sous l'effet des dépenses publiques liées aux mesures de lutte contre la COVID-19. Le gouvernement a approuvé en 2020 un programme de relance d'environ 6,8 millions d'USD pour soutenir l'économie et financer les mesures sanitaires d'urgence en réponse à la COVID-19, à hauteur de 1,6 % du PIB. Le déficit des finances publiques devrait s'améliorer pour s'établir à 3,9 % en 2021. Il est surtout financé par des emprunts extérieurs, ce qui influe négativement sur les niveaux de l'endettement extérieur. Avant la pandémie, le gouvernement a engagé des mesures d'assainissement des finances publiques à travers la rationalisation des dépenses, qui devraient être réactivées en 2021. Le gouvernement envisage également d'adopter une taxe à la valeur ajoutée vers la fin de 2021 pour contribuer à élargir l'assiette fiscale à court et à moyen terme.

La dette publique reste soutenable, mais elle a fortement augmenté au cours des dernières années, ce qui a poussé STP dans la catégorie des pays surendettés. La dette publique a augmenté de façon marquée, passant de 96,2 % du PIB en 2018 à 103,5 % en 2020 (Graphique 1), sous l'effet surtout des dépenses publiques liées aux mesures de riposte à la COVID-19 et au développement d'infrastructures. La dette intérieure a baissé de 48,5 % du PIB en 2018 à 47,3 % en 2020, pendant que la dette extérieure augmentait fortement. Le gros de la dette intérieure est imputable à la dette de la Compagnie d'électricité et des eaux de STP (EMAE) à l'égard de la Compagnie nationale de produits pétroliers (ENCO). La dette extérieure a augmenté de 47,7 % du PIB en 2018 à 56,2 % en 2020, sous l'effet surtout



de l'augmentation des dépenses publiques pour les infrastructures, l'alimentation, la santé et les importations de pétrole. Le ratio du service de la dette extérieure totale aux exportations devrait augmenter pour atteindre 7,2 % en 2021, contre 2,6 % en 2018. Sur la foi de l'Analyse de soutenabilité de la dette du FMI de décembre 2020, la dette de STD est jugée soutenable, même si le pays est en état de surendettement à cause de la régularisation en cours des arriérés des pays post-PPTE (Angola, Brésil et Guinée-Équatoriale) et de ceux d'EMAE à son fournisseur. Selon le rapport DSA, à partir de 2022, tous les indicateurs de soutenabilité de la dette devraient rester en-deçà de leurs seuils respectifs selon le scénario de base, si STP continue de mettre des réformes en œuvre concernant la société étatique déficitaire EMAE, d'emprunter sur les marchés extérieurs à des conditions concessionnelles et de renégocier son accord de remboursement de la dette.

STP accuse un déficit budgétaire récurrent et enregistre un niveau élevé de ressources des donateurs sous forme d'appui budgétaire, à hauteur de 50 % du revenu total du pays. De plus, il accuse un niveau d'endettement élevé, ce qui exerce des pressions supplémentaires sur le budget de l'État et influe négativement sur sa capacité à répondre à l'exigence de financement de contrepartie pour les nouvelles opérations financées par les bailleurs de fonds. La résolution avec laquelle le gouvernement entend poursuivre les réformes pendant la mise en œuvre de la phase I et des phases suivantes de l'Initiative Zuntámon est de nature à garantir non seulement la réussite de l'Initiative, mais également le développement durable du secteur privé.

6. Financement des taxes indirects et droits

Les taxes et droits en général ne sont pas un pourcentage élevé des coûts du projet, et il n'y a pas non plus de taxes et droits spécifiques ciblant uniquement les activités financées par la Banque. Les taxes principales du pays sont : l'impôt sur les sociétés (25%), le droit de timbre sur les recettes (0,3%), les cotisations sociales (6%), la taxe foncière (0,1%), le droit de timbre sur les intérêts (1,2%), la taxe de vente (5 %) et cotisations sociales salariales (4 %). La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) récemment approuvée et fixée à 15 %, est globalement dans la moyenne continentale et remplacera l'actuelle taxe sur la consommation. La TVA devrait être introduite au dernier trimestre 2021 ou au premier trimestre 2022. Le gouvernement travaille avec la Banque mondiale pour sélectionner une entreprise pour concevoir le système d'information et le déployer une fois tous les prérequis en place. De même, les autres taux de taxes et de droits de STP sont également globalement conformes à la moyenne continentale

: Tarif extérieur commun – 5 % pour les produits de la catégorie 1 (par exemple, les produits de base), 10 % pour la catégorie 2 (par exemple, les matières premières), 20 % pour la catégorie trois (par exemple, les produits intermédiaires tels que la plupart des aliments et des cosmétiques). En outre, des frais de port, divers frais de douane, de courtage et, dans certains cas, des frais phytosanitaires sont requis. Dans le cas des importations de véhicules, il y a des frais d'enregistrement supplémentaires, mais le coût d'importation pour répondre aux conditions de conformité aux frontières s'élève à 406 USD, inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne de 690,6 USD. Le coût d'importation en termes de conformité documentaire s'élève à 75 USD, en dessous de la moyenne en Afrique subsaharienne qui est de 287,2 USD. De même, le coût d'exportation en termes de conformité aux frontières est de 426 USD, ce qui est inférieur à la moyenne subsaharienne de 603,1 USD, et le coût d'exportation en termes de conformité documentaire est de 194 USD, légèrement supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne de 172,5 USD.

Afin d'améliorer le recouvrement des recettes, le service des impôts est en cours de réorganisation pour soutenir la mise en œuvre de la TVA et pour améliorer la capacité du gouvernement à accroître la collecte des impôts. En 2020, les subventions/dons représentaient 33 % et les impôts courants 49,3 % des revenus totaux. Bien que les recettes fiscales aient augmenté de 28,7% par rapport à 2019, elles sont principalement dues à une augmentation des dons sous forme d'appui budgétaire de la BAD, du FMI et de la Banque mondiale, soit une augmentation de 77,2%. Les recettes fiscales ne représentaient que 0,2% du PIB, ce qui démontre la faible capacité de mobilisation des ressources du pays. São Tomé-et-Principe a un total de 46 taxes commerciales, légèrement supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne de 36,6. Les revenus totaux de São Tomé-et-Principe en 2020 ont connu une légère augmentation de 22,68% due aux contributions des partenaires au développement, qui se sont élevées à 143 millions de dollars, une légère augmentation par rapport au total de 2019 de 110 millions de dollars. Cependant, les recettes fiscales ne s'élevaient qu'à 64,7 millions de dollars en 2020, soit une légère augmentation de 13,8% par rapport à 2019 de 55,8 millions de dollars. Il est clair que les ressources propres du pays sont très limitées et incapables de répondre aux nouveaux besoins en dépenses publiques. Dans ce contexte, le pays, avec l'appui de la BAD, de la Banque mondiale et du FMI, mène un certain nombre de réformes pour améliorer sa capacité de mobilisation de ressources. Le gouvernement a créé une unité macro-fiscale, limité l'ouverture de nouveaux comptes bancaires par les institutions publiques, contrôlé/limité le paiement des heures supplémentaires par le personnel gouvernemental, limité l'acquisition de nouveaux prêts à seulement aux prêts accompagnés de conditions concessionnelles, et a élu un comité de la dette publique pour mieux conseiller, contrôler, suivre et discuter des questions de gestion de la dette publique et de politique budgétaire. En termes des affaires, selon le rapport Doing Business 2020 de la Banque mondiale, le pays obtient un score de 92,2 sur l'indice de paiement des impôts, ce qui est supérieur au score moyen de l'Afrique subsaharienne de 54,7.

Le respect des exigences fiduciaires de la Banque est généralement acceptable, avec en particulier des audits annuels soumis à temps, ou avec un léger retard. Il existe cependant une certaine marge d'amélioration en ce qui concerne la soumission à temps des rapports financiers trimestriels intermédiaires non audités, c'est un domaine sur lequel l'équipe de la banque travaille en étroite collaboration avec les projets en cours.

Il est recommandé que la Banque finance les droits et taxes indirectes relatifs aux dépenses du projet en raison de la situation budgétaire actuelle du pays, avec des revenus durement touchés par la pandémie de COVID et une dette considérée comme en difficulté au titre de la dernière AVD FMI/BM. L'espace budgétaire restreint entraverait la capacité du gouvernement à fournir à temps les remboursements sur la TVA/taxe à la consommation, ce qui pourrait à son tour ralentir considérablement la mise en œuvre du projet. De plus, et reflétant les exigences de la politique de la Banque sur les dépenses éligibles, les taxes ne sont ni discriminatoires à l'égard des projets financés par la Banque, ni excessives par nature. Le

financement des droits et taxes indirectes, ainsi que la dérogation à l'exigence de financement de contrepartie, élimineront un fardeau sur la situation budgétaire déjà limitée du gouvernement, et aideraient à réduire les éventuels goulots d'étranglement de mise en œuvre qui pourraient survenir si le gouvernement ne respectait pas les exigences de contribution habituelles.

Annexe 7 : NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES)

NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES)

GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



A. Information de base¹	
Nom du Projet: Initiative Zuntámon Du Pacte Lusophone – Phase I	“Code SAP” du projet : P-ST-H00-003
Pays : São tomé-et-Principe	Instrument de financement ² : ID <input checked="" type="checkbox"/> IF <input type="checkbox"/> AB <input type="checkbox"/> PE <input type="checkbox"/> GU <input type="checkbox"/> APR <input type="checkbox"/> PP <input type="checkbox"/> FAR <input type="checkbox"/>
Secteur Responsable du Projet : Secteur social	Chargé du Projet : Josephine NDAO
Date de la mission d'évaluation ex-ante : 25/05 au 10/06/2021	Date prévue de présentation pour Approbation : 28/09/2021
Spécialiste en sauvegarde environnementale : -	
Spécialiste en sauvegarde sociale : Edith KAHUBIRE	
Catégorie environnementale et sociale : 3	Date de catégorisation : 16/04/2021
Type d'opération : OS <input checked="" type="checkbox"/> ONS <input type="checkbox"/> OBP <input type="checkbox"/>	
Ce projet est-il préparé dans un contexte de réponse d'urgence à une crise ou catastrophe ?	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Ce projet est-il préparé sous dérogation de l'application du Système de Sauvegarde Intégré ?	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	

B. Publication et Suivi de la Conformité	
B.1. Publication obligatoire	
Evaluation Environnementale et Sociale/Audit/Système/Autres (spécifier :	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client	[Date]
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	[Date]
Date de publication par la Banque	[Date]
Cadre de Politique/Plan d'Action de Réinstallation/Autres (spécifier :	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client	[Date]
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	[Date]
Date de publication par la Banque	[Date]
Cadre de Gestion/Plan d'Action pour les Groupes Vulnérables/Autres (spécifier :	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client	[Date]
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	[Date]
Date de publication par la Banque	[Date]
Si la publication dans le pays, de n'importe lequel des documents cités ci-dessus, n'est pas possible, bien vouloir fournir les raisons légales : NA.	

B.2. Indicateurs de suivi de la Conformité	
Est-ce qu'un budget et un calendrier appropriés, ainsi que des responsabilités institutionnelles claires, ont été préparés pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Est-ce que les coûts liés aux mesures environnementales et sociales, y compris le mécanisme de gestion des plaintes ont été intégrés au coût total du projet ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Le montant total pour la réinstallation des personnes affectées, tel qu'intégré dans le coût total du projet, est-il entièrement mobilisé et disponible ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Est-ce que le système de suivi-évaluation du projet inclue le suivi des impacts et mesures de sauvegarde environnementale et sociale ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Est-ce que les arrangements institutionnels adéquats ont été convenus avec l'emprunteur/client, puis intégrés correctement dans les accords juridiques du projet ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>

C. Approbation	
Le projet est-il en conformité avec les exigences de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque, et peut donc être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration ?	
Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Préparée par :	Nom	Signature	Date
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale :	-		-
Spécialiste en Sauvegarde Sociale :	Edith KAHUBIRE		15/09/2021
Chargé du Projet :	Josephine NDAO		15/09/2021
Soumise par :			
Directrice sectorielle :	Martha T.M. PHIRI		16.09.2021
Approuvée par :			
Directeur SNSC :	Maman-Sani ISSA		16.09.2021

¹ Note : Cette NOCES doit être en annexe du Rapport d'Evaluation ex-ante présenté à la Haute Direction puis au Conseil d'Administration.

² ID=Investissement Direct ; IF=Intermédiaire Financier ; AB=Appui Budgétaire ; PE=Prêt Entreprise ; GU=Garantie ; APR=Accord de Participation au Risque ; PP=Prise de Participation ; FAR= Financement axé sur les Résultats.